

~~NIEREMAN~~

RAPPORT

Tunis,
Tunisie,
5-9 mars
1990

**Commission
de lutte contre
le criquet pèlerin
en Afrique
du Nord-Ouest
Seizième session**



**Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture**

Rapport de réunion
N°. AGP/ 1990/ M /2

RAPPORT DE LA SEIZIEME SESSION
DE LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN
EN AFRIQUE DU NORD-OUEST

Tenue à
Tunis (Tunisie).
du 5 au 9 mars 1990

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
OUVERTURE DE LA SESSION	1
Organisation de la session	2
Bureau	3
Comité de rédaction	3
PARTICIPANTS A LA SESSION	3
ORDRE DU JOUR	5
RESUME DES DEBATS	5
- Situation du criquet pélerin en Afrique du Nord-Ouest et dans le reste de l'aire d'invasion en 1989 et début 1990	6
- Suivi de l'exécution des décisions et recommandations de la Commission et activités du secrétariat	6
- Force Maghrébine d'Intervention contre le criquet pélerin	6
- Coopération avec les pays du Sahel	7
- Programme de travail de la Commission et son renforcement	7
- Organisation de la circulation de l'information sur le criquet pélerin	8
- Situation acridienne	8
- Experiences acquises au cours des dernières campagnes de lutte antiacridienne	8
- Etat des pesticides utilisés dans la lutte contre le criquet pélerin	9
- Réseaux-radio utilisés dans la lutte antiacridienne ...	9
- Coopération dans le domaine de la météorologie	11
- Questions diverses	12
- Date et lieu de la prochaine session	12
- remerciements et appréciations	12
 ANNEXES	
I Situation acridienne en Afrique du Nord-Ouest et dans le reste de l'aire d'invasion du criquet pélerin (janvier 1989 - février 1990).	13
II Activités du Secrétariat de la Commission au cours de l'année 1989.	25
III Force d'Intervention Maghrébine contre le criquet pélerin, plan d'action pour 1989 et début 1990, Alger mai 1989.	27
IV Rapport de la réunion du Comité Exécutif de la Commission de lutte contre le criquet pélerin en Afrique du Nord- Ouest, Alger , 7-10 janvier 1990.	41
V Formation et bourses	51
VI Réseau Météorologique Acridien	53
VII Contributions des Etats membres	57
VIII Budget annuel pour la période quinquennale 1988-1992, recettes et dépenses pour les années 1988, 1989 et prévision des dépenses pour 1990.	58
IX Détail des dépenses en 1988 et 1989	60
X Détail des prévisions de dépenses pour 1990.	62
XI Programme de travail de la Commission pour 1990.	63

OUVERTURE DE LA SESSION

Conformément à la recommandation faite par la Commission à sa quinquiesième session et répondant à l'aimable invitation du Gouvernement de la République Tunisienne, le Directeur-Général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a convoqué, en accord avec les Gouvernements des Etats membres et le Président de la Commission, la seizième session à Tunis du 5 au 9 mars 1990. Des délégués des cinq Etats membres : Libye, Tunisie, Algérie, Maroc et Mauritanie étaient présents. Des représentants de la FAO, de l'OCLALAV et du FIDA étaient également présents au titre d'observateurs.

La session a été ouverte par Mr. Mohsen Boujebel, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Agriculture, qui a souhaité au début de son allocution, la bienvenue et un agréable séjour en Tunisie aux délégués, au représentant de la FAO et au Directeur-Général de l'OCLALAV et a remercié les invités pour avoir bien voulu honorer de leur présence cette séance inaugurale.

Il a, ensuite rappelé l'importance que la Tunisie accorde à ces types de réunions qui traitent du développement de l'agriculture et visent l'autosuffisance alimentaire. Il a souligné les efforts énormes exigés pour éliminer les contraintes à la production agricole tel que le fléau acridien qui, par son importance numérique, la rapidité de son développement et son alimentation sur les produits végétaux, occasionne des dégâts importants à la production végétale et parfois la dévastation totale des campagnes.

Mr. Boujebel a attiré, en outre, l'attention sur les efforts considérables consentis par les pays maghrébins durant les 3 années d'invasion, pour contrôler le criquet pèlerin, dans la plupart des régions infestées où les superficies traitées ont dépassé les 9 millions d'hectares et ce en parfaite coordination avec les organisations internationales dont plus particulièrement la FAO à laquelle il a adressé ses plus vifs remerciements pour les aides apportées et les services rendus à tous les pays touchés par l'invasion.

Il a invité, à cet occasion, les participants à examiner attentivement, tous les problèmes relevant du criquet pèlerin et à assurer la réalisation du programme d'activités arrêté pour la Force Maghrébine et qui comprend notamment les opérations de prospection en Mauritanie et dans les autres pays sahéliens, conformément à la stratégie basée sur la surveillance permanente du criquet et l'organisation de la lutte en temps opportun dans les zones d'apparition des premières reproductions en vue d'empêcher la formation d'essaims et l'extension de l'invasion sur de vastes étendues.

Au nom du Directeur Général de la FAO, Mr. Khélil Choueiri, Représentant de la FAO en Tunisie, a d'abord souhaité la bienvenue à tous les participants à la session et leur a fait part de la considération de la FAO pour le rôle prépondérant joué par les pays du Maghreb en s'opposant avec force à l'invasion et en réalisant dans ce domaine et à tous les niveaux, une coopération exemplaire.

Il a ensuite remercié le Gouvernement Tunisien pour la tenue de cette session à Tunis et pour la qualité exceptionnelle de l'accueil et de l'hospitalité réservés aux participants .

Il a en outre attiré l'attention d'une part sur le calme qui caractérise à l'heure actuelle, la situation acridienne et d'autre part, sur la nécessité impérieuse de perpétuer ce calme en redoublant de vigilance et en menant d'une façon permanente, les opérations de prospection et de lutte, dans le cadre d'une étroite coopération entre les pays concernés et la FAO, directement et à travers les structures spécialisées existantes .

Il a, à la fin de son allocution, exprimé son appréciation pour le travail mené par la Commission et fait part de la volonté de la FAO d'assurer son renforcement afin de la mettre en position d'accomplir ses responsabilités dans les meilleures conditions .

Mr. Mustapha Mohamed Aliesh, président de la Commission et Chef de la délégation Libyenne a, de son côté, souhaité la bienvenue aux participants et présenté ses plus vifs remerciements à la Tunisie pour la chaleur de l'accueil et la généreuse hospitalité .

Il a formulé des vœux de succès à la session et exprimé l'espoir qu'elle aboutisse à des résultats qui serviraient l'intérêt de tous les pays de la région.

Il a passé ensuite rapidement en revue, l'activité de la Commission durant l'année 1989 en relevant la tenue des réunions du Comité Exécutif, la préparation de projets intégrés sur la formation et la recherche, l'organisation de l'échange d'informations et le renforcement de la coopération maghrébine et de la coordination avec les pays du sahel et les autres organisations régionales .

Il a indiqué par ailleurs que le calme actuel dans la situation acridienne ne signifie pas la fin des invasions et qu'il y a lieu de poursuivre la coordination et de prendre les précautions nécessaires.

Il a rappelé, à cette occasion, les efforts énormes déployés par les pays maghrébins, durant la dernière invasion, efforts qui ont été pour beaucoup dans la fin de l'invasion. Il poursuit son allocution en insistant sur le soutien qui doit être apporté aux Forces maghrébines et internationale et au projet régional de lutte préventive, au financement desquels, les pays et les donateurs doivent contribuer .

Il a terminé en affirmant sa confiance totale dans la Commission et dans ses capacités de maîtriser le criquet pèlerin qui demeure une menace constante pour le développement agricole et la sécurité alimentaire .

Organisation de la session

Conformément aux dispositions prises lors des sessions précédentes, la Commission s'est réunie avec son Comité Exécutif, en séances communes pour l'étude de l'ensemble des points inscrits à

Bureau

Président : Malek Ben Salah (Tunisie).

Vice-Président : Biranté Soumaré (Mauritanie).

Comité de rédaction

La rédaction du rapport a été confiée à un Comité composé d'un délégué de chaque Etat membre; Mr. N. Mahjoub a rempli les fonctions de Secrétaire technique .

Participants à la session

Ont participé à la session et sont intervenus dans les débats résumés dans le présent rapport, les délégués des Etats membres de la Commission, les représentants de la FAO, de l'OCLALAV, du FIDA, du PNUD et le secrétaire de la FAO dont les noms suivent :

Algérie

- Abdelkader benabdi, Directeur général de l'Institut National de la Protection des Végétaux (INPV), 12, Avenue Pasteur - B.P. 80 El-Harrach , Alger.
- Abdelhalim Drias, Chef du Service de lutte antiacridienne à l'INPV
- Brahim Ambar, Représentant de l'Office National de la Météorologie Dar-El-Beida, Alger.

Libye

- Mustapha Mohamed Aliesh, président du Comité national permanent de lutte contre le criquet pélerin, Sidi El-Masri Tripoli, P.O. Box 7424 Ain Zara - Branch Tripoli, El Djamahiria Arabe Libyenne (Tél): 607755 - 607189 / (Telex): 20275 / (Fax): 41696.
- Omar Djemaa Chariha, Comité National Permanent de lutte contre le criquet pélerin - Tripoli.
- Faraj Mohamed Karra, Membre du Comité National Permanent de lutte contre le criquet pélerin - Tripoli.
- Mustapha Maatouk, Membre du Comité National permanent de lutte contre le criquet pélerin - Tripoli.
- Brahim El Wafi, Directeur de l'Aviation Agricole - Tripoli.
- Mohamed El Maaloul, Directeur de la Météorologie Nationale - Tripoli.

Maroc

- Thami Ben Halima, Chef du Centre National Antiacridien d'Aït-Melloul. B.P. 125 Inezgane , Maroc.

- Mohamed Larbi Selassi, Chef de la division Climatologie Générale et Appliquée - B.P. 8160 - Casablanca, Maroc.

Mauritanie

- Soumaré biranté, Directeur-Adjoint de l'Agriculture, Ministère du Développement Rural, B.P. 180 - Nouakchott (RIM)
(Tél): 51500.
- Hamoud Ben Lekhdeim, Directeur de la Météorologie, B.P. 205 Nouakchott, (Tél): 52338.

Tunisie

- Malek ben Salah, Directeur Général de la Production Végétale, Ministère de l'Agriculture - 30, Rue Alain Savary - 1002 Tunis.
- Hasnaoui Zaïdi, Sous-Directeur de la Défense des Cultures, Ministère de l'Agriculture - 30, Rue Alain Savary, Tunis-Tunisie.
- Colonel Abdelhamid El Adjouad, Président de la Salle des Opérations du Comité National de lutte anti-acridienne, Ministère de la Défense Nationale .
- Mohamed Salah El Hani, Ingénieur Principal SONAPROV, Rue Taïeb M'hiri 2014 Megrine-Riadh, Tunis.
- Belgacem Yahyaoui, Ingénieur Principal SONAPROV, Rue Taïeb M'hiri 2014 Magrine-Riadh, Tunis.
- Naceur Chamman, IRSIT - 2, Rue Ibn Outaïba 1002 Belvedere Tunis.
- Mohamed Mimoun El-Hammi, Ingénieur à la sous-Direction de la D.C/Tunis

OCLALAV (ORGANISATION COMMUNE DE LUTTE ANTIACRIDIENNE ET DU LUTTE ANTI-AVIAIRE)

- Abdellah Ould Soud Ahmed, Directeur-Général de l'O.C.LA.LAV.
B.P. 1066 Dakar - (Tél): 213479 - 223280 / (Telex): 323280 - 323479 Dakar .

FIDA (FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE)

- Cheikh M. Sourang, Contrôleur des Projets, Division Afrique, FIDA - Rome .

PNUD (Programme des Nations-Unies pour le Développement)

- Bechraoui Boubaker, PNUD - Bab Bnat Tunis.

F.A.O.

- Nézil Mahjoub, Secrétaire de la Commission FAO de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest, Alger.
- Abderahmane Hafraoui, Division de la Production et de la Protection

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la session,
- 2- Election du président et du vice-Président,
- 3- Adoption de l'ordre du jour,
- 4- Election du Comité de rédaction,
- 5- Situation acridienne en 1989 et début 1990 avec les prévisions pour les mois prochains,
- 6- Suivi de l'exécution des décisions et recommandations de la Commission et activités du Secrétariat en 1989,
- 7- Force Maghrébine d'Intervention contre le criquet pèlerin : le point sur sa situation et ses activités ,
- 8- Coopération avec les pays du Sahel renfermant des aires grégarigènes du criquet pèlerin ,
- 9- Examen du rapport établi par le Comité Exécutif de la Commission sur les points suivants :
 - Programme de travail de la Commission et renforcement du Secrétariat ,
 - Organisation de la circulation de l'information sur l'activité du criquet pèlerin et des données météorologiques au niveau régional et en relation avec le siège de la FAO / Rome et les Organisations régionales concernées par le criquet pèlerin ,
 - Enseignements tirés des dernières campagnes de lutte contre le criquet pèlerin dans la région,
 - Formation, et recherches acridiennes,
 - Situation des pesticides utilisés contre le criquet pèlerin dans la région,
 - Réseau de télécommunication spécifique à la lutte antiacridienne,
- 10- Projet de lutte préventive contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest et de l'Ouest,
- 11- Comptes annuels pour 1989 et programme de travail et budget pour 1990,
- 12- Questions diverses
- 13- Date et lieu de la prochaine session,
- 14- Adoption du rapport.

Résumé des débats

Situation du criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest et dans le reste de l'aire d'invasion en 1989 et début 1990

1. Il n'y a aucune commune mesure entre l'activité du criquet pélerin en 1989 et celle qui a prévalu au cours des 2 précédentes années d'invasion .

En effet, exceptés les éssaims qui ont échappé à la lutte en 1988 et contre lesquels les traitements se sont poursuivis pendant le premier trimestre 1989, ainsi que les formations grégaires issues des reproductions estivales qui ont eu lieu au Pakistan et en Inde, il n'y a eu, dans les autres pays de l'aire d'invasion que des signa-lisations portant sur de petites formations, de groupes d'ailés et de populations éparses de larves et d'ailés.

2. Cette situation inattendue, eu égard à l'activité qui a sevi en 1987-88, pourrait s'expliquer, au moins partiellement, par l'action conjuguée des efforts énormes consentis dans la lutte en 1988 et des facteurs météorologiques et écologiques défavorables au criquet pélerin (Annexe I).

Suivi de l'exécution des décisions et recommandations de la Commission et activités du Secrétariat

3. Le Secrétaire de la Commission a fait un exposé sur le suivi de l'exécution des recommandations et des décisions adoptées lors des sessions précédentes de la Commission et des réunions du Comité Exécutif et a fait ressortir, d'une manière succincte, les activités du Secrétariat durant l'année 1989 (Annexe II). La Commission a remercié le Secrétaire pour tous les efforts qu'il a déployés malgré le manque de moyens et de temps .

4. La Commission a demandé au Secrétariat de présenter à l'avenir, un rapport détaillé sur les décisions et les recommandations exécutées ainsi que sur les raisons qui ont empêché l'exécution des autres décisions et recommandations. Il a été par ailleurs arrêté que le Président de la Commission puisse se rendre après chaque session à Rome pour exposer à la FAO le contenu des décisions et recommandations établies.

Force Maghrébine d'Intervention contre le criquet pélerin

5. La Commission s'est félicitée de la constitution de la Force Maghrébine d'Intervention contre le criquet pélerin et a enregistré avec satisfaction les actions réalisées dans le cadre de la Force Internationale de lutte antiacridienne conformément au programme de travail arrêté par le Comité Exécutif et présenté aux pays concernés (Annexe III).

La Commission a saisi cette occasion pour remercier les pays et les institutions donateurs pour les contributions apportées à la réalisation de ce programme.

6. Compte tenu des résultats positifs enregistrés par la Force Maghrébine au niveau de la Mauritanie et du Niger, la Commission a approuvé le programme de travail établi au titre de l'année 1990, pour cette force par le Comité Exécutif lors de la réunion tenue à Alger du 7 au 10 janvier 1990 (Annexe ~~IV~~).

7. La Commission a apprécié les efforts déployés par la FAO pour assurer le financement du programme de travail de la Force Maghrébine et a souhaité la poursuite de ces efforts pour trouver les fonds nécessaires au transport des pesticides des Etats membres aux zones d'intervention .

Coopération avec les pays du Sahel

8. La Commission a recommandé le renforcement de la coopération avec les pays du Sahel et le développement des relations avec l'O.C.LA.LAV. à travers la participation aux réunions tenues au niveau de la région et l'échange d'informations. Elle a insisté sur la coordination entre les 2 organisations régionales dans les domaines de la formation, des recherches et des prospections et sur l'appui à la Force Maghrébine et au projet relatif à la lutte préventive .

9. Dans ce cadre, la Commission a fait les recommandations suivantes :

- Préparation par le Secrétariat de la Commission d'un programme de coopération dans tous les domaines intéressant le criquet pèlerin qui sera présenté à l'O.C.LA.LAV. après son examen par le Comité Exécutif à sa prochaine réunion .
- Participation du Président et du Secrétaire de la Commission en qualité d'observateurs aux réunions périodiques de l'O.C.LA.LAV.

Programme de travail de la Commission et son renforcement

10. Après examen des 2 rapports établis par le Comité Exécutif lors des réunions tenues à Alger en mai 1989 et janvier 1990, la Commission a exprimé sa satisfaction pour le travail accompli par le Comité et les résultats obtenus. Elle a approuvé les 2 rapports et les a retenus comme annexes au rapport de la présente session (Annexes III et IV) .

11. En ce qui concerne le renforcement de la Commission, le Secrétariat a fait part de la réponse négative reçue de la FAO au sujet de la demande de recrutement et de financement sur son programme régulier du poste d'adjoint au Secrétaire prévu au siège de la Commission à Alger et ce conformément à la recommandation n°42 du rapport de la 15ème session tenue à Tripoli.

En raison de l'importance du problème et du besoin urgent pour le renforcement demandé, la Commission a attiré de nouveau l'attention sur la nécessité de trouver une solution à ce problème soit dans le cadre du programme régulier de la FAO soit dans la recherche d'autres sources de financement .

La Commission a appelé les Etats membres à suivre cette recommandation et à veiller à son exécution .

Organisation de la circulation de l'information sur le criquet pèlerin

Situation acridienne

12. La Commission a de nouveau insisté sur l'importance que revêt l'échange des informations sur la situation acridienne et les conditions écologiques, d'une façon permanente et régulière, entre les pays de la région, le Secrétariat de la Commission et la FAO. Elle a fait remarquer que ces informations qui doivent être d'une grande précision en ce qui concerne le lieu et la date de leur saisi, sont à envoyer mensuellement en période de rémission et quotidiennement en période d'invasion.

13. La Commission a reconnu la nécessité d'établir des liens de coopération avec l'Organisation commune de lutte antiacridienne et de lutte antiaviaire en Afrique de l'Ouest, l'Organisation de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique de l'Est et la Commission de lutte contre le criquet pèlerin au Moyen-Orient, en raison du danger d'invasion que représente pour les pays maghrébins, les reproducti- ons du criquet pèlerin dans les régions couvertes par ces organisa- tions régionales. Ces liens de coopération peuvent concerner l'échange des informations et de visites ainsi que la participation en cas de besoin à leurs réunions périodiques. Des possibilités de coopération doivent également être envisagées avec la Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Asie du Sud-Ouest.

Expériences acquises au cours des dernières campagnes de lutte antiacridienne

14. En se basant sur les expériences acquises et les leçons tirées par les pays maghrébins des dernières campagnes de lutte contre le criquet pèlerin, la Commission a jugé nécessaire, de demander aux pays de la région, de préparer des rapports complets et détaillés sur la lutte entreprise, en faisant ressortir les aspects positifs et négatifs et les possibilités d'amélioration des méthodes et moyens de lutte employés. Ces rapports seront transmis au Secrétariat de la Commission pour étude et examen par le Comité Exécutif au cours d'une réunion dont le lieu et la date seront fixés en accord avec les pays concernés.

Formation, bourses et recherches acridiennes

15. La Commission a adopté, après étude et discussion, le programme de formation financé sur son budget ordinaire (Annexe n°V).

16. En ce qui concerne les projets relatifs aux besoins de la région en matière de formation et de recherches, ils ont été soumis à la discussion mais les délégations unanimes ont convenu, en raison de l'importance des sujets traités, de les confier au Comité Exécutif, pour une étude approfondie et leur mise en forme définitive en vue de leur transmission à la FAO pour les recherches de sources de financement.

Etat des pesticides utilisés dans la lutte contre le criquet pèlerin

17. Le Comité Exécutif a fait une analyse approfondie de l'état des pesticides et des problèmes posés par la disponibilité dans la région de grandes quantités de ces produits. Il a fait ressortir, à la lumière de cette analyse, le besoin d'une consultation dans ce domaine qui permettrait l'établissement d'un projet régional pouvant apporter les solutions aux problèmes posés et prévoyant le financement nécessaire à sa mise en oeuvre (paragraphe n°28 du rapport du Comité Exécutif (Annexe n°IV)).

Le Secrétariat de la Commission a été chargé de faire les démarches nécessaires auprès de la FAO pour la réalisation de cette consultation.

18. En réponse à la demande adressée à ce sujet, la FAO a manifesté son intérêt pour l'envoi à l'instar de ce qui a été fait pour la Tunisie, des missions à cet effet, en Libye, en Algérie et en Mauritanie. Elle a proposé également la mise à sa disposition des quantités excédentaires de pesticides pour leur envoi aux pays Sahéliens qui en ont besoin .

19. Après examen détaillé de cette question sous tous ses aspects, la Commission a recommandé ce qui suit :

- Réalisation des missions proposées par la FAO en les considérant comme une contribution à l'identification des problèmes et la recherche des solutions possibles tout en souhaitant qu'elles prennent en considération les orientations données par la Commission.
- Extension de ces missions au Royaume du Maroc.
- Appel à la FAO, aux sociétés productrices de pesticides , aux institutions et pays donateurs intéressés par le problème des pesticides, pour leur demander d'aider et de collaborer avec les pays maghrébins en vue de trouver les formules et les solutions appropriées, assurant la protection de l'environnement et la sauvegarde des intérêts des pays de la région qui ont payé cher l'acquisition de ces produits .

Réseaux-radio utilisés dans la lutte antiacridienne

20. En application des dispositions arrêtées dans le rapport du Comité Exécutif à ce sujet, le Secrétariat a reçu de la FAO les fonds nécessaires à l'organisation de la réunion des responsables nationaux des réseaux de transmission-radio .

Il a été décidé à la base de cette information, de tenir cette réunion le plus rapidement possible au siège de la Commission à Alger.

Il a été également convenu de l'organisation en Libye, d'un

cours de formation sur l'utilisation et la maintenance des appareils de transmission-radio .

Projet de lutte préventive contre le criquet pélerin

21. La lutte préventive est considérée comme la meilleure méthode de lutte pour maîtriser le criquet pélerin; elle a, en effet, montré son efficacité dans le contrôle de nombreux autres acridiens migrants .

La Commission a travaillé, sur cette base, depuis des années, pour attirer l'attention sur l'intérêt de la lutte préventive et la possibilité de son utilisation dans la lutte contre le criquet pélerin en proposant l'établissement d'un projet spécial. La première proposition à ce sujet a été faite en 1985 à Rabat. Le projet, dans sa première version, est apparu à Alger en 1987 .

En 1988, l'Atelier de travail organisé spécialement dans ce but et regroupant à Nouakchott tous les pays renfermant dans la région occidentale de l'aire d'invasion du criquet pélerin, des foyers grégarigènes, a permis l'élaboration d'un projet qui a été mis dans sa version finale à Rome en août de la même année, par des experts des pays concernés, de la FAO et du FIDA .

Ce projet a été adressé par le Directeur-Général de la FAO aux pays concernés qui l'ont approuvé, dans leur majorité. La FAO a en même temps transmis le projet au FIDA pour son examen sur le plan financier. Ce dernier, l'a fait parvenir, à son tour, après sa révision, aux pays concernés, en décembre 1989, pour avis et observations.

22. Après l'introduction du projet, à la présente session de la Commission, par les Représentants de la FAO et du FIDA et sa discussion, la Commission a fait les principales observations suivantes :

- La Commission propose l'acceptation du contenu du projet en tant que principe et stratégie de la lutte préventive et relève le fait que l'organisation structurelle du projet n'est pas appropriée en raison principalement :
 - Du risque d'élimination de la Commission de lutte contre le criquet pélerin en Afrique du Nord-Ouest et de l'Organisation commune de lutte antiacridienne et de lutte antiaviaire .
 - De l'importance exagérée accordée au budget de gestion qui atteint le quart environ du budget total du projet.
 - De l'octroi aux consultations d'une forte dotation de crédits dont il est plus judicieux d'utiliser une part importante pour la formation, les recherches et les équipements .
 - De certains engagements demandés aux pays concernés, y compris ceux, se rapportant au financement du projet, qui ne sont pas adaptés aux potentialités de ces pays.

- La Commission recommande ce qui suit :
 - Révision du projet à la lumière des propositions et des observations concernées par le projet .
 - Examen approfondi du projet par le Comité Exécutif à sa prochaine session .
 - Participation à la réunion proposée à Rome pour l'étude du projet .

Coopération dans le domaine de la météorologie

23. En raison de l'importance de la météorologie dans le domaine de la prospection et de la lutte contre le criquet pèlerin, la Commission a recommandé, lors de ses précédentes sessions, la création d'un réseau météorologique propre au criquet pèlerin et comprenant l'ensemble des stations existantes dans la région et celles, appelées à être renforcées ou créées. Il sera tenu compte pour compléter les données de ce réseau, des techniques nouvelles faisant appel aux satellites pour évaluer les pluies et localiser le couvert végétal favorable à la reproduction du criquet pèlerin en se basant dans la réalisation de ce travail sur les capacités et les infrastructures disponibles (Annexe n° VI).

24. La Commission a pris note des avis et des points de vue des spécialistes dans ce domaine, au sujet des activités des Services nationaux de la météorologie et de la nécessité de renforcer ce secteur en vue de lui permettre d'assurer la mission qui lui a été confiée surtout dans la lutte préventive .

25. La Commission a chargé les spécialistes en météorologie participant à la session , de préparer un programme de travail complet et détaillé sur ce sujet. Le programme en question a été établi et la Commission a recommandé son examen approfondi de la part du Comité Exécutif et sa présentation à la prochaine session de la Commission pour son adoption .

Comptes des années 1988, 1989 et programme de travail et budget pour 1990.

26. La Commission a examiné les budgets des années 1988 et 1989 et les prévisions de dépenses pour l'année 1990 (Annexes VII, VIII, IX et X) et a exprimé sa satisfaction pour les réalisations accomplies. Elle a approuvé les comptes présentés et fait les observations suivantes :

- Nécessité, pour les pays membres, de s'acquitter dans les meilleurs délais possibles des contributions arriérées dues au budget de la Commission.
- Besoin de fournir les détails sur les dépenses effectuées.

27. La Commission a étudié le programme de travail et le budget, pour l'année 1990 et a recommandé ce qui suit :

- Approbation du niveau de la contribution annuelle de la Mauritanie au budget de la Commission, fixé à 10.000 \$.
- Suivi de l'exécution du programme de travail de la Commission (Annexe n°XI).
- Nécessité de la consultation préalable du Secrétariat pour toute dépense sur le fonds de la Commission .

Questions diverses

28. La Commission a accepté la proposition présentée par l'Association des sociétés d'aviation agricole créée récemment au Maghréb au sujet de sa participation en qualité d'observateur aux réunions de la Commission. Elle a félicité les pays maghrébins pour les liaisons et la coopération réalisées en matière de formation et d'échange des expériences dans ce domaine .

29. La Commission a exprimé sa considération aux Etablissements et Institutions maghrébins de recherches pour l'intérêt qu'ils accordent au problème du criquet pèlerin. Elle a formulé l'espoir que ces efforts débouchent sur des résultats pratiques capables de solutionner le problème du criquet pèlerin sur des bases scientifiques sûres .

Date et lieu de la prochaine session

30. La Commission a accueilli avec satisfaction l'aimable invitation qui lui a été faite par la délégation du Royaume du Maroc, à abriter la 17ème session à une date qui sera fixée en consultation entre le Directeur-Général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Gouvernement du Royaume du Maroc et le Président de la Commission et ce au cours du mois de mai 1991.

Remerciements et appréciations

31. Les participants ont exprimé leurs remerciements et leur considération au Gouvernement de la Tunisie pour la tenue de la session à Tunis, l'accueil chaleureux, la parfaite organisation, la généreuse hospitalité et les commodités mises à la disposition des délégations. Ils ont remercié le Président pour son efficacité dans la direction des débats qui ont abouti à d'excellents résultats. Ils ont également fait part de leur entière satisfaction pour les services rendus par la FAO .

SEIZIEME SESSION DE LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE
CRIQUET PELERIN EN AFRIQUE DU NORD-OUEST
TUNIS (TUNISIE) , 5-9 MARS 1990

SITUATION ACRIDIENNE EN AFRIQUE DU NORD-OUEST
ET DANS LE RESTE DE L'AIRE D'INVASION DU CRIQUET PELERIN
(JANVIER 1989 - FEVRIER 1990)

**SITUATION ACRIDIENNE EN AFRIQUE DU NORD-OUEST
ET DANS LE RESTE DE L'AIRE D'INVASION
DU CRIQUET PELERIN**

(JANVIER 1989 - FEVRIER 1990)

SITUATION GENERALE

Il n'y a aucune commune mesure entre l'activité du criquet pélerin en 1989 et celle qui a prévalu au cours des 2 précédentes années d'invasion.

En effet, exceptés les essaims qui ont échappé à la lutte en 1988 et contre lesquels les traitements se sont poursuivis pendant le premier trimestre 1989, ainsi que les formations gégaies issues des reproductions estivales qui ont eu lieu au Pakistan et en Inde, il n'y a eu, dans les autres pays de l'aire d'invasion que des signalisations portant sur de petites formations, de groupes d'ailés et de populations éparses de larves et d'ailés .

Cette situation inattendue, eu égard à l'activité qui a sévi en 1987 187-88, pourrait s'expliquer au moins partiellement par l'action conjuguée des efforts énormes consentis dans la lutte en 1988 et des facteurs météorologiques et écologiques défavorables au criquet pélerin.

AFRIQUE DU NORD-OUEST

Les zones de reproduction, du criquet pélerin en Afrique du Nord-Ouest ont connu en 1989 un régime pluviométrique irrégulier dans sa répartition spatio-temporelle, particulièrement au Sud du Maroc et au Sud-Ouest de l'Algérie.

L'année 1989 a été en effet caractérisée dans ces zones, par un début déficitaire sur le plan pluviométrique par rapport à 1988. Les pluies recueillies durant la période hiverno-printanière (Janvier à Mai) ont été largement inférieures à celles enregistrées en 1988 à la même période .

Alors que les pluies tombées sur ces mêmes zones durant la période automno-hivernale (Septembre à Décembre) ont été très importantes, et largement supérieures à celles enregistrées en 1988 à la même période (cf tableaux comparatif I et II).

Les pluies abondantes, enregistrées en automne et l'hiver 1989, dans les zones considérées, étaient associées à des dépressions qui évoluaient progressivement de l'Océan Atlantique vers le Sud du Maroc et le Sud-Ouest de l'Algérie.

Le Sud de l'Algérie, la Libye et le Sud de la Tunisie, ont été faiblement touchés par des pluies, comparativement à l'année 1988 (cf tableau III).

Il y a lieu de signaler les pluies de 65 mm enregistrées entre Juin et Août 1989 dans la région de Bordj Béji Mokhtar et qui n'ont donné aucun impact végétationnel alors qu'elles représentaient le cumul annuel pour cette station.

La Mauritanie a de son côté, connu un début de saison de pluies excédentaire par rapport à l'année 1988.

Les pluies cumulées jusqu'à la fin Août ont été supérieures à la moyenne annuelle dans la plupart des stations à l'exception de Nouakchott Selibaly et Moudjeria.

Le début de l'année 1990 a été caractérisé par des précipitations abondantes au Sahara central et septentrional en Algérie (El-Oued: 79 mm) en Libye (Ghadames : 40 mm) et surtout le Centre et le Sud de la Tunisie (Gafsa : 264 mm).

Du point de vue acridien, les pays de la région, n'ont connu une activité relativement importante qu'au cours du premier trimestre 1989, durant le reste de l'année, ils n'ont signalé sur leur territoire que des groupes d'ailés et de larves et des individus épars.

1.1. Algérie

En Algérie, la situation acridienne était préoccupante pendant le premier trimestre 1989, période au cours de laquelle vingt sept essaims ou fragments d'essaims ont été intercèptés et traités dans les régions de Tamanrasset, Adrar, Bechar et Illizi. Depuis, il n'a été fait état que de populations éparses.

En 1989, les traitements effectués en Algérie ont porté sur une superficie de 5.812 hectares dont 1.612 ha de larves et 4.200 ha d'ailés immatures, matures et gérogénétiques.

1.2. Maroc

Le Maroc est, avec la Mauritanie, le pays maghrébin où l'activité acridienne a été intense au cours du premier trimestre 1989. En effet, entre début Janvier et fin Février 1989, le Maroc a continué de recevoir des essaims d'ailés immatures et gérogénétiques en provenance de la Mauritanie.

Les régions qui ont été les plus touchées par ces essaims allochtones sont celles de Guelmim, Tata, Errachidia, Ouarzazate, Aït-Melloul, Bouarfa et Oujda. Les traitements effectués au Maroc au cours du premier trimestre 1989 ont porté sur une superficie de 222.304 hectares. Pendant les autres mois de l'année, l'activité acridienne est devenue calme et il n'a été observé qu'une petite formation de larves et d'ailés épars.

1.3. Mauritanie

La Mauritanie est le pays du Maghreb où l'activité acridienne a été la plus intense au cours du premier trimestre 1989. De très nombreux essaims immatures et gérogénétiques étaient en effet présents dans les régions du fleuve, le long de la Côte Atlantique

(entre le fleuve et jusqu'à 80 Km au Nord de Nouakchott), dans l'Inchir, l'Adrar et le Tiris-Zemmour. En plus de ces éssaims, quelques populations larvaires étaient également présentes dans la région d'Akjoujt, d'Eggdé, et de Chenguetti.

Pendant tous les autres mois de l'année 1989, une activité acridienne, caractérisée par des populations imaginale éparses, de groupes d'ailés plus au moins denses et de petites bandes larvaires, était notée, particulièrement dans l'Adrar (région de Ouadane), l'Inchiri, le Tiris-Zemmour, les deux Hodhs et le Tagant.

Les traitements effectués en Mauritanie au cours de l'année 1989 ont porté sur une superficie de 72.402 ha.

1.4. Libye

Durant la dernière semaine du mois d'octobre 1989, les prospections ont révélé l'existence de groupes d'ailés de criquet pélerin nouvellement mués dans la région d'El-Harouj El-Assoued et plus précisément dans l'Oued Boukéhéla (2745N - 1750E). Ces infestations, à la densité de 250 à 300 ailés/ha, couvraient 500 ha qui ont été entièrement traités .

Les prospections qui se sont pouruivies de novembre 1989 à février 1990 n'ont décelé aucune trace de criquet pélerin dans des régions présentant pourtant, des conditions écologiques favorables à sa reproduction et à son développement .

1.5. Tunisie

A l'excéption d'individus ailés épars (50/ha) signalés à Tataouine en mars , aucune autre activité acrdienne n'a été observée en Tunisie en 1989.

AFRIQUE DE L'OUEST

Très préoccupante au cours des deux premiers mois, la situation acridienneest devenue, dans tous les pays de l'Afrique de l'Ouest, relativement calme, pendant tout le reste de l'année 1989. Il faut noter toutefois quelques signalisations d'éssaims et de fragments d'éssaims courant mai 1989 (Sud-Ouest, zones d'inondation fluviale du moyen Niger, Molodo et Goudam); Burkina-Fasso (Provinces Ouest du pays).

ces éssaims signalés en déplacement d'Ouest/ Sud-Ouest vers l'Est/ Nord-Est sont d'ailleurs dispersés en raison du fait qu'ils n'ont été retrouvés nulle part.

Au cours de la période janvier-février, la grande majorité des pays de l'Afrique de l'Ouest ont signalé des éssaims plus ou moins importants; il s'agissait principalement du Niger, du Mali, du Sénégal, du Tchad, du Cameroun, de la Gambie et du Cap-Vert . Ceux qui ont été les plus touchés parmi ces pays sont : le Sénégal où l'activité était concentrée dans les régions du fleuve et le long de la côte Atlantique, le Niger où des éssaims étaient observés dans les régions d'In-Jololog (Tamesna), Agades - Gouré - Egargar (Aïr) et le Mali où plusieurs éssaims ont été signalés dans l'Adrar.

la situation est restée calme pendant la période de mars à juin; en juillet deux éssaims immatures ont été signalés à Sada (5/7) et à Al Juba et Marib . Aussi des bandes larvaires ont été également signalées sur 1.000 ha à El Jawf (près d'El Juba) entre le 12 et le 22 Août et des éclosions ont eu lieu en septembre au Nord d'El Zuhra (Tihama).

Les autres pays qui ont connu une activité acridienne même limitée sont : le Koweit où trois éssaims ont été signalés en janvier sur une superficie de 10.000 ha environ, les Emirats Arabes Unis où une superficie de 160 Km² était déclarée infestée par des éssaims au Nord d'Abou-Dahbi, à Sila et Gézira, la Jordanie où un éssaim de 6 Km² à été traité à Aquaba et la République Démocratiques et Populaire du Yemen où des groupes d'ailés et des individus épars ont été signalés courant mars (Oueds Al Farah, Masib et Dahamanah) et juin (ailés en accouplement sur 600 ha à Al Khazmah).

ASIE DU SUD-OUEST

Le Pakistan et l'Inde sont les seuls pays de la région orientale de l'aire d'invasion du criquet pélerin où des reproductions estivales importantes ont été enregistrées en 1989. En effet, la situation acridienne dans ces deux Etats était, jusqu'à la fin juillet 1989 caractérisée par des populations d'ailés très dispersés. C'est à partir du mois d'août que des éssaims d'ailés matures ont commencé à être signalés au Cholistan (Pakistan) et au Rajahstan (Inde) où les pontes déposées ont donné naissance à des bandes larvaires dès la fin août en Inde et en septembre au Pakistan . A la fin de ce dernier mois, l'infestation au Pakistan s'est étendue au desert de Kipro et les région de Karachi, Sekkur et Bahawalpur. L'activité acridienne est restée préoccupante au niveau des 2 pays jusqu'à la fin de l'année 1989 et les a conduit à traiter respectivement 47.637 ha et 63.080 ha.

PREVISIONS JUSQU'EN MAI 1990

Les pluies enregistrées, au cours de la période de novembre 1989 et janvier 1990, dans les zones de reproduction hiverno-printanière situées en Afrique du Nord-Ouest, vont certainement permettre l'installation de conditions écologiques favorables à l'activité du criquet pélerin dans ces zones .

Des ailés autochtones et allochtones de criquet pélerin, effectueront dès le début du mois de mars 1990, des regroupements dans ces zones et commenceront à se reproduire au fur et à mesure du réchauffement général du climat saharien. Le potentiel acridien disponible est relativement faibles mais il peut, à la faveur des conditions écologiques favorables existantes, se multiplier rapidement et constituer une situation potentiellement dangereuse pour la région. Il est indispensable de prendre les dispositions nécessaires à l'organisation de la prospection et éventuellement la lutte pour pallier à toutes les eventualités.

Dans les deux derniers pays (Niger - Mali), l'activité acridienne s'est poursuivie pendant toute l'année 1989 mais avec une intensité très faible . En effet, il y avait une présence quasi-permanente de groupes de larves de faible densité, d'ailés immatures épars et d'ailés matures dans le Tamesna, l'Air, la vallée du Tilemsi et l'Adrar des Iforas.

Dès le mois de novembre 1989, une densation de ces populations était constatée au Mali (Nord de Menaka) et au Niger. Les densités les plus élevées (5.000 et 20.000 A/ha) étaient observées respectivement au Tamesna malien et sur 4 hectares à Akade-Melane (Niger).

Les superficies traitées dans ces deux pays au cours de l'année 1989 ont été de 10.260 ha au Mali et de 6.417 ha au Niger.

AFRIQUE DE L'EST

Les seules formations denses de criquets pèlerin signalées en 1989 en Afrique de l'Est sont les 3 essaims et quelques fragments d'essaims observés en janvier, février et mai dans le Tokar, à Dar-Darfa, Aboudoum (Soudan) et dans les Iles Dahlak (Ethiopie) ainsi que les bandes larvaires localisées en Avril sur 80 ha à Shendi (Soudan) et en mai sur 5.000 hectares à Obock (Djibouti). Pendant le reste de l'année 1989, les pays de cette région étaient soit déclarés exempts de criquet pèlerin soit renfermant des populations acridiennes (ailés et larves) très dispersées ou peu denses . La densité la plus élevée qui a été observée est de 3.600 individus/ha sur 200 ha à Soderi (Nord du Kordofan). Dans cette région de l'aire d'invasion, seul Djibouti a effectué des traitements en juin 1989 sur 5.000 hectares. En Somalie, un essaim a été signalé fin novembre 1989 au Nord du pays .

PROCHE ORIENT

l'activité du criquet pèlerin s'est poursuivie, au début de l'année 1989, avec intensité en Arabie Saoudite, en République Arabe du Yemen et en Egypte. En effet, c'est dans ces pays que le nombre d'essaims et de bandes larvaires signalés a été le plus important courant janvier-février 1989 et contre lesquels des traitements ont été le plus effectués .

Pour ce qui est de l'Arabie Saoudite, pays le plus affecté, les essaims arrivés, en provenance du Sud-Ouest, se sont maintenus courant de la deuxième quinzaine de janvier 1989 et ont infesté les régions d'Umm Lejj, Tabuk, Qun Fidah et du Tihama méridional; ces essaims sont venus compliquer la situation qui existait déjà dans certaines zones infestées en particulier celles de Jizzan et de la Mecque ainsi que les Oueds Dawsir et Harrad.

En Egypte, la situation, courant janvier, était caractérisée par de nouvelles éclosions dans le désert Sud Oriental et la présence de bandes larvaires dans les régions d'Abraq et Abou Ramad.

Par contre en République Arabe du Yemen, il existait en janvier-février des essaims et des bandes de larves particulièrement dans les zones de Hodeidah, Marawah, Mansuriah et Oued Hadramout. Ensuite

la situation est restée calme pendant la période de mars à juin; en juillet deux essaims immatures ont été signalés à Sada (5/7) et à Al Juba et Marib . Aussi des bandes larvaires ont été également signalées sur 1.000 ha à El Jawf (près d'El Juba) entre le 12 et le 22 Août et des éclosions ont eu lieu en septembre au Nord d'El Zuhra (Tihama).

Les autres pays qui ont connu une activité acridienne même limitée sont : le Koweït où trois essaims ont été signalés en janvier sur une superficie de 10.000 ha environ, les Emirats Arabes Unis où une superficie de 160 Km² était déclarée infestée par des essaims au Nord d'Abou-Dahbi, à Sila et Gézira, la Jordanie où un essaim de 6 Km² à été traité à Aquaba et la République Démocratiques et Populaire du Yemen où des groupes d'ailés et des individus épars ont été signalés courant mars (Oueds Al Farah, Masib et Dahamanah) et juin (ailés en accouplement sur 600 ha à Al Khazmah).

ASIE DU SUD-OUEST

Le Pakistan et l'Inde sont les seuls pays de la région orientale de l'aire d'invasion du criquet pèlerin où des reproductions estivales importantes ont été enregistrées en 1989. En effet, la situation acridienne dans ces deux Etats était, jusqu'à la fin juillet 1989 caractérisée par des populations d'ailés très dispersés. C'est à partir du mois d'août que des essaims d'ailés matures ont commencé à être signalés au Cholistan (Pakistan) et au Rajahstan (Inde) où les pontes déposées ont donné naissance à des bandes larvaires dès la fin août en Inde et en septembre au Pakistan . A la fin de ce dernier mois, l'infestation au Pakistan s'est étendue au désert de Kipro et les régions de Karachi, Sekkur et Bahawalpur. L'activité acridienne est restée préoccupante au niveau des 2 pays jusqu'à la fin de l'année 1989 et les a conduit à traiter respectivement 47.637 ha et 63.080 ha.

PREVISIONS JUSQU'EN MAI 1990

Les pluies enregistrées, au cours de la période de novembre 1989 et janvier 1990, dans les zones de reproduction hiverno-printanière situées en Afrique du Nord-Ouest, vont certainement permettre l'installation de conditions écologiques favorables à l'activité du criquet pèlerin dans ces zones .

Des ailés autochtones et allochtones de criquet pèlerin, effectueront dès le début du mois de mars 1990, des regroupements dans ces zones et commenceront à se reproduire au fur et à mesure du réchauffement général du climat saharien. Le potentiel acridien disponible est relativement faible mais il peut, à la faveur des conditions écologiques favorables existantes, se multiplier rapidement et constituer une situation potentiellement dangereuse pour la région. Il est indispensable de prendre les dispositions nécessaires à l'organisation de la prospection et éventuellement la lutte pour pallier à toutes les éventualités.

TABLEAUX COMPARATIFS DES PLUIES EN 1988 ET 1989

I - JANVIER - MAI

STATIONS	PLUIES 88	PLUIES 89	STATIONS	PLUIES 88	PLUIES 89	STATIONS	PLUIES 88	PLUIES 89
ESSAOUIRA	235,00	72,00	BOUARFA	44,00	13,00	BENI ABBES	17,00	00,30
OUARZAZATE	132,00	93,00	BECHAR	88,00	17,00	IN SALAH	12,00	00,30
AGADIR	153,00	30,00	ADRAR	18,00	0			
LAAYOUN	44,00	26,00	TIMIMOUN	10,00	02,00			

II - SEPTEMBRE - DECEMBRE

STATIONS	PLUIES 88	PLUIES 89	STATIONS	PLUIES 88	PLUIES 89	STATIONS	PLUIES 88	PLUIES 89
ESSAOUIRA	31,00	93,00	BOUARFA	09,00	65,00	IN SALAH	00,20	03,00
OUARZAZATE	50,00	113,00	BECHAR	48,00	93,00			
AGADIR	59,00	231,00	ADRAR	0	05,00			
LAAYOUNE	06,00	123,00	BENI ABBES	15,00	33,00			

III - CUMUL ANNUEL

STATIONS	PLUIES 88	PLUIES 89	STATIONS	PLUIES 88	PLUIES 89	STATIONS	PLUIES 88	PLUIES 89
TAMANRASSET	77,00	18,50	GAFSA	104,00	29,00	MIZDA	88,00	36,00
DJANET	53,00	TR	TOZEUR	65,00	07,00			
EL OUED	77,00	18,50	KEBILI	57,00	43,00			
IN GUEZAM	33,00	14,00	GADAMES	28,00	13,00			
			TOBRUK	384,00	70,00			

PLUVIOMETRIE ENREGISTREE DANS LA ZONE DE REMISSION DU CRIQUET PELERIN
EN AFRIQUE DU NORD-OUEST DURANT L'ANNEE 1989

I - ALGERIE

STATIONS	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	CUMUL ANNEE
EL BAYADH	01,60	03,90	36,30	29,30	01,20	50,00	06,00	26,00	15,00	32,00	16,00	15,00	246,80
MECHRIA	18,90	06,10	109,30	39,60	09,80	39,70	03,00		11,00	15,00	20,00	10,00	
AIN SEFRA	31,40	05,50	24,10	20,10	24,70	14,60	02,00	23,00	09,00	20,00	13,00	08,00	206,10
BENI ABBES	NT	TR	TR	00,30	NT	TR	01,70	TR	NT	08,00	-	25,00	
TINDOUF		10,00		NT		NT	34,00	01,00	02,00		02,00	32,00	
ADRAR	NT	TR	TR	NT	TR	TR	TR	NT	NT	01,00	TR	04,00	05,00
TIMIMOUN	NT	NT	02,00	TR	NT	NT	NT	NT	NT	NT	TR	<1	02,00
BECHAR	TR	02,00	02,00	13,00	NT	24,00	00,10	02,00	11,00	24,00	23,00	35,00	136,00
LAGHOUAT	14,50	00,10	02,00	06,00	0	37,10	0	02,00	02,10	10,40	00,40	15,00	89,00
EL OUED	08,90	00,40	NT	NT	NT	02,00	NT	TR	01,00	02,00	04,40	<1	18,50
TOUGGOURT	01,40	00,20	TR	01,00	NT	02,00	NT	TR	01,00	TR	05,00	01,00	11,60
GHARDAIA	07,60	NT	NT	02,00	NT	11,00	NT	09,00	NT	02,00	01,00	04,00	36,60
HASSI-MESSAOUD	04,80	NT	NT	NT	NT	NT	NT	NT	NT	NT	02,00	02,00	08,80
EL GOLEA	NT	NT	00,30	01,00	NT	TR	NT	TR	NT	NT	17,00	02,00	20,30
IN SALAH	00,10	NT	00,30	NT	TR	02,00	NT	05,00	NT	01,00	02,00	<1	10,40
ILLIZI	NT	NT	NT	NT	NT	NT	NT	NT	NT	01,00	NT	0	01,00
INAMENAS	NT	03,00	TR	NT	NT	NT	NT	TR	NT	NT	NT	<1	03,00
DJANET	NT	NT	TR	NT	NT	NT	NT	NT	NT	NT	NT	0	01,00
TAMANRASSET	NT	NT	06,00	NT	00,70	06,50	01,20	02,30	00,20	01,00	00,60	<1	18,50
ASKEREM	0	0	13,30	0	01,40	12,30	19,30	09,70	01,40	00,40	04,00	TR	61,90
IN GUESAM	NT	NT	NT	NT	NT	10,80	02,30	TR	01,50	NT	NT	NT	14,60
BORDJ BEJI	NT	NT	00,80	NT	NT	16,20	16,80	31,50	NT	NT	TR	0	65,30
MOKHTAR													

NT : QUANTITE DE PLUIE = 0

TR : QUANTITE DE PLUIE INFIEUREE 0 0,1MM

II - LIBYE

N° STATIONS	JANV	FEV	MARS	AVR	MAI	JUIN	JUILL/AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	CUMUL
1	01,00	20,80	45,00	02,00				01,00	01,50	06,40	05,00	82,70
2	24,20	21,10	47,50					126,90		31,60	06,00	157,50
3	105,10	25,20	30,00					12,70	57,10	08,40	69,30	308,10
4	40,50	25,50	26,10					122,40		23,40	01,00	139,00
5	32,60	22,80	69,50		04,30			133,20		09,10	06,40	177,90
6	44,50	28,00	108,20					101,00		14,30	21,50	217,30
7	30,10	18,80	25,90							05,30	00,40	80,00
8	109,60	24,60	251,40		03,10			13,00		47,10	26,00	474,80
9	82,60	11,00	02,00									21,60
10												
11			02,00	01,00						08,00	02,00	13,00
12			83,00							04,00	19,60	106,00
13			TR									
14			18,50									
15			01,00									
16			TR									
17												
18	35,10	16,60	18,90									70,60
19												
20												
21												
22	00,40	100,90	09,50		00,70		08,00		09,50			13,00
23			13,00									
24			05,70						03,00			08,80
25												
26			12,00									
27												
28												
29	26,80	09,20	17,00		TR		02,30		26,00			01,50
												182,80

**SEIZIEME SESSION DE LA COMMISSION DE LUTTE
CONTRE LE CRIQUET PELERIN EN AFRIQUE DU NORD-OUEST**

TUNIS (TUNISIE) , 5-9 MARS 1990

**ACTIVITES DU SECRETARIAT DE LA COMMISSION
AU COURS DE L'ANNEE 1989**

- 1- Suivi de l'évolution de la situation acridienne en Afrique du Nord-Ouest et dans les autres régions menacées par le criquet pélerin .
- 2- Transmission régulière, des informations recueillies au sujet des données météorologiques et de la situation acridienne, aux pays de la région, à la FAO/Rome et à l'O.C.LA.LAV.
- 3- Préparation et organisation de la 15ème session de la Commission tenue à Tripoli (Libye) du 18 au 22 mars 1989. Au cours de cette session, la Commission a fait des recommandations qui ont été relevées dans un document à part.
- 4- Suivi de l'exécution et mise en oeuvre des recommandations et décisions prises par la Commission et son Comité Exécutif.
 - 4.1 - Réunion du Comité Exécutif sur la Force Maghrébine d'Intervention contre le criquet pélerin dans les délais prévus (Alger du 10 au 14 mai 1989).
 - 4.1.1- Préparation des équipes de la Force Maghrébine Conformément au plan d'action établi (contributions des Etats membres et de la Communauté Internationale; engagement de dépenses, différents achats, listes des participants, ect ... voir note à ce sujet).
 - 4.1.2- Mission Maghrébine en Mauritanie, au Mali et au Niger pour expliquer le rôle de la Force Maghrébine et son intégration dans le dispositif national et la Force Internationale pour la lutte antiacridienne (rapports envoyés aux pays).
 - 4.1.3- Intervention de la Force Maghrébine dans le cadre de la Force Internationale en Mauritanie du 9 novembre au 26 décembre 1989 et au Niger du 2 au 31 décembre 1989 (Rapports envoyés aux pays).

- 4.2 - Réunion du Comité Exécutif à Alger du 7 au 10 janvier 1990 pour traiter essentiellement du programme de travail, du renforcement de la Commission et des problèmes posés par les pesticides aux pays de la région (rapport envoyés aux pays). Les recommandations du Comité Exécutif sont réunies dans un document à part.
- 5- Poursuite de la formation des cadres dans la région et à l'étranger.
- 6- Liaison étroite entre la Commission et les services nationaux de la météorologie, de la télédétection et de la protection des végétaux pour développer l'utilisation des paramètres météorologiques dans la surveillance de l'activité du criquet pèlerin.
- 7- Renforcement de la coopération avec les pays du Sahel renfermant les aires grégarigènes : participation d'un représentant de l'O.C.LA.LAV. à la 15ème session de la Commission, mission maghrébine dans ces pays du 1 au 11.08.1989, intervention d'une équipe maghrébine au Niger du 2 au 31.12.1989 et maintien d'une équipe à la disposition du Mali.
- 8- Participation à la réunion du Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin tenue à Rome en juin 1989.
- 9- Fonctionnement du Secrétariat de la Commission sur le plan administratif et financier en relation avec le Bureau Regional de la FAO à Accra qui assure le Budget dont une composante pour les consultations.
- 10- Préparation des documents de travail et organisation de la présente session de la Commission.

FORCE D'INTERVENTION MAGHREBINE
CONTRE LE CRIQUET PELERIN
SCHISTOCERCA GREGARIA (FORSK.)
PLAN D'ACTION POUR 1989 ET DEBUT 1990

CLCPANO , ALGER , MAI 1989

SOMMAIRE

1. Introduction
2. Objectifs de la Force d'Intervention Maghrébine
3. Mécanisme de Fonctionnement d'Intervention de la Force Maghrébine
 - 3.1. Préambule
 - 3.2. Statut des moyens de la Force Maghrébine
 - 3.3. Relations de la Force Maghrébine avec les pays de la région
 - 3.4. Modalités d'intervention
4. Aire d'évolution de la Force Maghrébine
5. Evaluation des besoins
6. Situation actuelle des apports à la Force d'Intervention Maghrébine
 - 6.1. Don de la Banque Islamique de Développement
 - 6.2. Contribution de la FAO
 - 6.3. Contribution de la Commission
 - 6.4. Contribution des pays du maghreb
7. Besoins à couvrir

1. Introduction

La création de la Force d'Intervention Maghrébine fait partie du plan d'action adopté lors de la réunion du Comité Maghrebin d'Urgence de lutte Anti-Acridienne tenue à Rabat en avril 1988 et visant à faire face au problème du criquet pélerin dans la région à court, moyen et long termes. Les participants à cette réunion ont recommandé de porter le budget proposé pour cette Force de 3,5 à 8 millions de dollars US.

La Banque Islamique de Développement a fait part, au cours de cette période, de son intention de mettre à la disposition de ses Etats membres et des Organisations Régionales chargées de la lutte antiacridienne, la somme de 10 millions de dollars pour les aider à juguler l'invasion.

Les participants à la réunion maghrébine tenue à Tamanrasset en mai-juin 1988, ont réaffirmé l'intérêt qu'ils portent à la mise en oeuvre rapide de Force d'Intervention Maghrébine et ont demandé au pays maghrébins de contribuer au financement de cette Force et d'intervenir auprès des donateurs afin qu'ils fassent autant. Il a été sollicité de l'Algérie, en sa qualité de Président de la Commission de lutte contre le criquet pélerin en Afrique du Nord-Ouest, de contacter à ce sujet la Banque Islamique de Développement et les autres donateurs. Le Comité Exécutif de la Commission a été chargé de l'établissement du programme de travail de la Force envisagée .

La Commission a reçu en juillet, le montant d'un million de dollars qui a servi, conformément à la recommandation faite à Rabat en septembre-octobre 1988 au sujet de l'utilisation du don de la Banque Islamique de Développement, pour l'achat des véhicules et des appareils de traitement nécessaires à la constitution du 1er noyau de la Force Maghrébine composé de 5 équipes de prospection et de lutte terrestres.

2. Objectifs de la Force d'Intervention Maghrébine

Un besoin pressant dans les domaines de la prospection et de lutte contre le criquet pélerin s'est toujours fait sentir dans les régions sahariennes situées au Nord du Mali et du Niger et en Mauritanie.

Les pays maghrébins, individuellement, et dans le cadre de la Commission ont essayé à plusieurs reprises de faire de leur mieux pour répondre à ce besoin. L'invasion qui a démarré en 1987, les a amenés à conjuguer leurs efforts et ont créé à cet effet la force d'Intervention maghrébine dont les objectifs principaux sont :

- Assurer une meilleure évaluation de la situation acridienne et partant une organisation meilleure de la lutte contre le criquet pélerin .

- Contribuer au renforcement de la lutte contre le criquet pélerin dans les zones les plus infestées et les moins dotées en moyens de traitement.
- Renforcer les liens de coopération entre les pays maghrebins et ceux du Sahel.
- Permettre par le biais de cette Force la formation et l'échange des expériences en la matière.

3. Mécanisme de fonctionnement et d'intervention de la Force Maghrébine

3.1. Préambule

l'accord portant création de la Commission de lutte contre le criquet pélerin en Afrique du Nord-Ouest stipule dans son Article IV relatif aux fonctions de la Commission que celle-ci doit organiser et promouvoir une action commune de prospection et de lutte antiacridiennes dans la région chaque fois que le besoin s'en fait sentir et, à cette fin, prendre des dispositions pour que les ressources appropriées puissent être obtenues.

Dans cette optique, une Force Maghrébine de lutte contre le criquet pélerin a été constituée pour intervenir dans la sous-région maghrébine et les régions limitrophes comprises dans la zone Sahélienne contribuant ainsi aux efforts nationaux et/ou internationaux tendant à enrayer l'invasion actuelle et assurer le retour progressif à la rémission.

3.2. Statut des moyens de la Force Maghrébine

Conformément aux articles IV et XI de l'accord portant création de la Commission, les moyens acquis pour la constitution de la Force Maghrébine sont propriété de la Commission. Celle-ci peut autoriser son Comité Exécutif ou son Secrétaire à déployer toutes les ressources disponibles à l'intérieur de zones préalablement indentifiées et selon un programme prédéfini.

3.3. Relations de la Force Maghrébine avec les pays de la région

Les pays membres de la Commission s'engagent à faciliter l'entreposage de tout l'équipement antiacridien et de tous les insecticides qui pourraient être détenus par la Commission et en autoriser l'importation et/ou l'exportation sans restriction et en franchise, ainsi que la libre circulation à l'intérieur du pays.

Ils s'engagent également à fournir au Comité Exécutif par le biais du Secrétariat toutes informations demandées par celle-ci en vue de la bonne exécution de ses tâches .

Les obligations concernant les modalités de fonctionnement et de circulation des biens et personnes de la Force d'Intervention Maghrébine, à l'intérieur des pays membres, sont applicables aux pays extérieurs à la Commission où cette force doit intervenir.

3.4. Modalités d'intervention

En matière de relations fonctionnelles, le principe admis sera la constitution d'équipes mixtes composées d'éléments du pays hôte et de ceux de la sous-région maghrébine. La responsabilité humaine et matérielle d'intervention incombe au chef de groupe non ressortissant du pays hôte sous la supervision du Responsable National de la lutte anti-acridienne concerné selon un programme de travail préalablement établi en commun accord entre la Commission et le pays bénéficiaire.

- Les ressources humaines et matérielles de la Force Maghrébine sont régies par les dispositions prévues dans l'accord portant création de la Commission.

- Le responsable de chaque équipe de la Force Maghrébine est tenu de transmettre les informations concernant la situation acridienne et le fonctionnement des moyens qu'il gère aussi bien au Responsable de la lutte anti-acridienne du pays hôte qu'au Secrétariat de la Commission. Les pays de la région doivent prendre les dispositions nécessaires pour prendre les dispositions nécessaires pour rendre possible cet échange d'informations (choix des fréquences, relais éventuels, ect...).

4. Aire d'évolution de la Force Maghrébine

La Force d'Intervention Maghrébine est appelée à intervenir dans le cadre de la Force Internationale et en collaboration avec les équipes nationales dans les zones d'Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest où les reproductions estivales et hiverno-printanières ont lieu habituellement. Ces zones, qui sont les aires de grégation des populations autochtones et/ou allochtones du criquet pélerin, constituent, dans le cas où les pullulations acridiennes ne sont pas contrôlées, l'origine de l'invasion généralisée.

Les essaims, issus de la reproduction printanière ayant lieu en Afrique du Nord-Ouest et échappés à la destruction au niveau de cette région, atteignent le Sahel pour s'y reproduire en été à la faveur des pluies de mousson. Le cycle peut ainsi se perpétuer pendant plusieurs années si des actions énergiques ne sont pas prises au niveau des zones stratégiques difficilement contrôlées.

Celles-ci sont : la quasi totalité du territoire mauritanien, le Nord du Mali (Adrar , Timetrine et Tamesna malien) et le Nord-Ouest du Niger (Aïr, Tamesna nigérien).

La Force Maghrébine pourrait intervenir dans les secteurs et durant les périodes figurant respectivement dans les tableaux I et II.

Tab. I : Aire d'Evolution

Pays	Bases	Secteurs	Sites d'intervention
Niger	1. Arlit	1	Versant Nord-Ouest Aïr (Zones dépendage)
	2. In Abanghalit	1	Tamesna - Azaouak - Tahgart (Frontière Nigéro-Algérienne)
	3. Agadez	1	Talak
Mali	1. Aguelhok	1	Nord-Ouest Adrar des Iforas, vallee du Tilemsi
	2. Kidal	2	Timétrine
		1	Centre Adrar des Iforas, Bassin de Boughessa
	3. Tin Essako	2	Sud et Sud-Est Adrar des Iforas
1		Versant Est Adrar	
4. Menaka	2	Tamesna Malien	
	1	Vallée de l'Azouak, Sud Tamesna	
Mauritanie	1. Aïoun El Atrous	1	Aïoun El Atrous (Hod El Gharbi)
		2	Kiffa (Assaba)
		3	Nema (Hod Ech Chergui)
	2. Aleg	1	Brakma
		2	Trarza
	3. Atar	1	Centre Adrar , Ouarane
		2	Inchiri - Amessaga
		3	Tidjikja (Tagant)
	4. Zouerat	1	Zouerat
		2	Bir Moghreïn
3		El Hank	

5. Evaluation des besoins

Comme précité, il a été décidé la création d'une Force d'Intervention Maghrébine pouvant intervenir dans les pays du Sahel selon un programme de travail préalablement arrêté par le Comité Exécutif de la Commission.

Le projet adopté requiert un investissement évalué à 8 millions de dollars EU. Il comprend 9 équipes de prospection et de lutte constituées chacune de deux véhicules légers de prospection et de trois Unimog équipés d'appareils de traitement type ENS et appuyés par six camions de ravitaillement et trois avions de traitement.

Devant la difficulté de regrouper les fonds nécessaires pour réaliser rapidement un tel objectif, il a été décidé au cours de la réunion conjointe du Comité des Experts Maghrébins et du Comité Exécutif de la Commission tenue à Rabat du 29 septembre au 1er octobre 1988 de mettre en place le premier noyau de la Force d'Intervention Maghrébine en utilisant les ressources financières disponibles (don de la BID, fonds de la Commission, ...).

Ce noyau sera composé de 5 équipes de prospection et de lutte comprenant chacune deux véhicules légers tout-terrain et deux Unimog équipés d'ENS. Trois Unimog supplémentaires serviront d'appui à ces équipes (Tab. III).

Les besoins d'investissement pour ces 5 équipes figurent dans le tableau IV.

Tab. IV : Besoins d'investissement

Désignation	Besoins	Prix Unit.	Prix Total (\$ US)
- Véhicules légers 4 X 4	10	20.000	200.000
- Pièces de rechange 10% du prix d'achat			20.000
- Camions 4 X 4	13	50.000	650.000
- Pièces de rechange 10% du prix d'achat			65.000
- E.N.S.	20	1.500	30.000
- E/R H.F.	12	1.700	20.400
- Jerrycans carburant	100	100	10.000
- Jerrycans eau	100	10	1.000
- Tentes	20	500	10.000
- Lits de camp	70	30	2.100
- Matelats	70	10	700
- Couvetures	140	30	4.200
- Draps	140	10	1.400
- Oreillers	70	10	700
- Tables pliantes	20	25	500
- Chaises pliantes	70	10	700
- Lampes Camping	20	20	400
- Lampes Torches	70	5	350
- Caisses popotes (4 personnes / chacune)	20	45	900
- Fanions balisages	30	15	450
- Pompes manuelles	20	80	1.600
- Tuyaux	100M	5	500
- Talky-Walky	10	500	5.000
- Kits de protection	150	100	15.000
- Boites pharmacie	5	100	500
- Balise de détresse	5	2.400	12.000
- Lot de materiel de prospection	5	1.000	5.000
- Imprevus (10% du total)			105.000
Total			1.164.240

Tab. III Dispositif d'Intervention de la Force Maghrébine

Pays	Nombre d'équipes	Moyens d'Intervention				Observations
		Prospecteur	Chauffeur	Guide	Manoeuvre	
		Véhicules				
		Prospection	Lutte			
Niger	1	2	5	2	3	Un camion servira pour le ravitaillement des équipes
Mali	1	2	5	2	3	" " " "
Mauritanie	3	6	13	6	7	" " " "
Total	5	10	23	10	13	

- Parmi les deux techniciens de chaque équipe l'un sera fourni par les pays maghrébins et l'autre par le pays bénéficiaire. Un renouvellement de ces techniciens tous les deux mois environ doit être prévu pour éviter le lassement et la fatigue et maintenir ainsi l'efficacité souhaitée.
- Les chauffeurs seront fournis par les pays maghrébins qui abriteront les bases de replis des équipes de la Force d'Intervention Maghrébine (Algérie et Mauritanie) et éventuellement par les autres pays du Maghreb si le besoin se fait sentir .
- Les guides les manoeuvres seront recrutés dans les pays où les interventions auront lieu.

Les dépenses mensuelles de fonctionnement par équipe sont comme suit:

Personnel

* Frais de déplacement

- 2 techniciens 14 X 40 \$/J X 30 J = 16800 \$
- 5 chauffeurs
- 5 manoeuvres
- 2 guides

Véhicules

. V.L. 4 X 4

- Carburant
- 1000 l/véhicule/mois 2X 1000 l X 0,5\$ = 1000 \$
- Lubrifiant 2X 30 l X 1 \$ = 60 \$
30l/véhicule/mois

. Camions 4 X 4

- Carburant 3X 2000 l X 0,5\$ = 3000 \$
2000 l/véhicule/mois
- Lubrifiant 3X 60 l X 1\$ = 180 \$
60 l/véhicule/mois

4240 \$
Total= 21040 \$

Les dépenses de fonctionnement, à l'exception des insecticides, pour la période d'activité de la Force Maghrébine sont comme suit:

En Mauritanie (Juillet à Février)

8 mois X 3 X 21040 = 504960 \$

Au Mali (Juillet à Novembre)

5 mois X 1 X 21040 = 105200 \$

Au Niger (Juillet à Novembre)

5 mois X 1 X 21040 = 105200 \$

Frais de voyage du personnel 25000 \$

Assurance véhicules 23 X 500 = 11500 \$

Total 751860 \$

751860 \$

Les dépenses d'investissement et de fonctionnement, à l'exception des insecticides, des cinq équipes s'élèvent à :

1.164.240 + 751.860 = 1.916.100 \$

Insecticides

Etant donné que les superficies à traiter par les 5 équipes durant les périodes retenues ne peuvent être connues d'avance, il serait difficile d'évaluer les besoins en insecticides.

Néanmoins si l'on considère que chaque équipe pourrait en moyenne traiter environ 12.000 hectares par mois (en moyenne 200 ha par jour et par véhicule de traitement) on peut considérer qu'un stock initial d'insecticides suffisant pour couvrir deux mois de traitement pour les 5 équipes doit être prévu. Ce stock sera donc de 120.000 litres (1 l/ha) soit un montant de 840.000 \$ US (7 \$/l).

6. Situation actuelle des apports à la Force d'Intervention Maghrébine

6.1. Don de la Banque Islamique de Développement

Au vu des dispositions contenues dans l'accord portant création de la Commission, celle-ci a reçu un don d'1 million de \$ de la Banque Islamique de Développement.

Ce don a permis d'acquérir le matériel suivant :

- 13 camions Unimog avec un montant de 1.227.434 D.M. (CIF Alger)
- 10 véhicules Mercedes tout-terrain d'un montant global 460.350 D.M. (CIF Alger)
- 20 Exhaust Nozzle Sprayers d'une valeur de 15.818 Livres Sterling (CIF Alger).

En outre, un lot de pièces de rechange pour Unimog et véhicules tout terrain est en cours d'acquisition sur le reliquat du don accordé.

6.2. Contribution de la FAO

Consciente du rôle positif que peut jouer la Force Maghrébine dans le cadre de la Force Internationale, la FAO s'est déclarée prête à financer le fonctionnement des équipes de la Force Maghrébine.

Pour cela, elle a déjà mis à la disposition de la Commission une première contribution d'un montant de 122.000 \$ US dont 50.000 serviront à l'acquisition de matériel de campement et de prospection et 72.000 couvriront les frais de mission du personnel de la Force Maghrébine pour une période d'1 mois seulement.

6.3. Contribution de la Commission

Des acquisitions ont été faites sur le fonds de la Commission, et certaines sont en cours.

- Equipements déjà acquis : 30 pompes manuelles d'une valeur totale de 2365 \$ US.
- Equipements en cours d'acquisition : 12 émetteurs récepteurs B L U d'un montant global de 20.000 \$ US.

6.4. Contributions des pays du Maghreb

Se basant sur les recommandations des réunions tenues par les pays Maghrébins dans le cadre de la lutte contre le criquet pèlerin au cours du cycle d'invasion actuel, la Libye s'est engagée à mettre à la disposition de la Force Maghrébine la somme de 250.000 \$. La Tunisie se propose de contribuer à la dite force par la somme de 500.000 dinars tunisiens. L'équivalent des 2/3 de ce montant sera fourni sous forme d'insecticides (63.600 litres de Malathion ULV 96% qui seront acheminés et déposés dans des entrepôts les plus proches des frontières Tuniso-Algériennes à la convenance de la Commission). Le 1/3 restant du montant proposé sera versé en espèce dans le fonds de la Commission.

Les contributions de l'Algérie, du Maroc et de la Mauritanie dont le principe est maintenu seront précisées ultérieurement quant à leur nature et à leur valeur par chacun des pays intéressés.

7. Besoins à couvrir

Les besoins globaux en investissement et en fonctionnement ainsi que ceux en insecticides nécessaires pour une période de deux mois d'activité seulement s'élèvent à :

$$1.164.240 + 751.860 + 840.000 = 2.756.100 \text{ \$ US}$$

Ce total est couvert en partie par :

- BID	1.000.000 \$ US
- FAO	122.000 \$ US
- Commission	22.365 \$ US
- Tunisie	544.000 \$ US (environ)
- Libye	250.000 \$ US
	<hr/>
	1.938.365 \$ US (environ)

Le reste 817.735 \$ US pourrait être couvert par les pays maghrébins qui n'ont pas encore formulé leur contribution à la Force Maghrébine d'une part et par la Communauté internationale dans le cadre du financement prévu pour la Force Internationale d'autre part .

Il faut préciser ici, qu'étant donné les dépenses énormes auxquelles les pays maghrébins ont fait face entre 1987 et 1989 pour juguler le fléau , il leur serait difficile d'apporter des contributions en devises ; par contre ils ne pourraient le faire que sous forme d'apports en nature (insecticides , carburant , salaires). Un appel est donc lancé à la FAO et aux donateurs pour couvrir essentiellement les frais de voyage et de déplacement du personnel qui s'élèvent à environ 500.000 \$ US.

Enfin il faut également rappeler que les besoins en insecticides n'ont été évalués que pour une période de deux mois d'activité soit 840.000 \$ US sur les 2.850.000 \$ US qui seraient nécessaires pour couvrir toute la période si la situation acridienne

**Liste des participants à la réunion du
Comité Exécutif de la Commission
de lutte contre le criquet pèlerin
en Afrique du Nord-Ouest**

Alger du 11 au 14 Mai 1989

Algérie

Mr. BENABDI Abdelkader, Institut national de la Protection des Végétaux, B.P. 80 - El-Harrach , Alger

Mr. KELLOU Ramdhane, PCC/LAA, Institut national de la Protection des Végétaux, B.P. 80 - El-Harrach , Alger.

Mr. BOULAHYA Med Sadek, Office National de la Météorologie, B.P. 135 - Dar-El-Beida , Alger.

Mr. DRIAS Abdelhalim, PCC/LAA , Institut National de la Protection des Végétaux , B.P. 80 - El-Harrach , Alger.

Mr. ZAKOUR Abderrahmane, Institut National de la Protection des Végétaux, B.P. 80 - El-Harrach , Alger.

Libye

Dr. AZZI Abdelkader, Comité National Permanent pour la lutte contre le criquet pèlerin , Sidi-El-Masri Tripoli, P.O. Box 7424 Ain Zara, Branch Tripoli, El Djamahiria Arabe Libyenne.

Maroc

Mr. BENHALIMA Thami, Centre National Antiacridien d'Aït-Melloul, B.P. 125 - Inezgane , Maroc.

Mauritanie

Mr. BIRANTE Soumaré, Directeur de l'Agriculture, B.P. 180, Tél/515.00 , Noukchott - Mauritanie.

Tunisie

Mr. SAMMET Med Mouldi, Direction Générale de la Production Végétale, Station de Défense. des Cultures du Sud, Sfax - Tunisie.

F A O

Mr. MAHJOUB Nézil, Commission Régional de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest , C/O PNUD - B.P. 823 , Alger.

**SEIZIEME SESSION DE LA COMMISSION DE LUTTE
CONTRE LE CRIQUET PELERIN EN AFRIQUE DU NORD-OUEST**

TUNIS (TUNISIE), 5-9 MARS 1990

FORMATION ET BOURSES

FORMATION SUPERIEURE

Mr. Ghaoût Saïd (Maroc) a commencé ses études en janvier 1985. Il a passé avec succès les examens prévus la première année et obtenu fin 1986 le diplôme des études approfondies (DEA).

Il a poursuivi sa formation dans le cadre d'une thèse de 3ème cycle sur le criquet pélerin en Mauritanie . Le sujet de la thèse a été choisi de telle sorte que les données recueillies au niveau des stations étudiées associées à l'analyse d'image satellitaires, permettent l'amélioration des connaissances sur la nature et la distribution des foyers de grégarisation dans la région.

Mr. Ghaoût a suivi avant de se rendre en Mauritanie un stage d'initiation à la télédétection du 3 mai au 12 juin 1987, au centre de télédétection de la FAO à Rome. Le stage ainsi que certains équipements nécessaires aux recherches sur le terrain, lui ont été fournis par le projet FAO sur l'utilisation des satellites. Les frais de fonctionnement indispensables à la réalisation de cette activité sur le terrain ainsi que sa bourse durant toute la durée de sa formation et les frais de présentation de la thèse, ont été pris en charge par la Commission.

Mr. Ghaoût a soutenu sa thèse avec succès et les félicitations du jury, le 26 février 1990.

MM. Lamine Abderrazak, Mejri Ridha, Kouki Chahir et Abdelmalek Mounir (Tunisie) ont commencé leur formation au Complexe Horticole d'Agadir (Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II) début octobre 1986. Ils ont obtenu, après 3 années d'études, le diplôme d'Ingénieur d'application avec une pré-spécialisation en acridologie pour 2 d'entre eux et sur les oiseaux et les rongeurs pour les 2 autres. Leur retour en Tunisie, après leur succès, s'est effectué en octobre-novembre 1989.

Mr. Lotfi Selmi (Tunisie) a entrepris, comme prévu, sa formation supérieure, au Laboratoire d'Entomologie à Orsay-Paris, en septembre 1989 Il suivra l'approche retenue dans ce domaine et basée sur la réalisation de tous les travaux de recherches sur le terrain dans la région au niveau de la zone écologique qui répond le mieux au sujet choisi.

FORMATION COURTE DUREE

Le Secrétariat a participé modestement à l'organisation du cours de formation en matière d'utilisation des appareils de traitements aériens et terrestres, tenu à Ghadames (Libye) du 23 au 28

Le Secrétariat a fait parvenir aux Etats membres, un nombre limité du manuel du prospecteur et un autre de celui de la lutte antiacridienne en arabe et en français.

D'après les informations reçues au Secrétariat, un cours de formation est prévu en juin 1990 en Mauritanie pour les prospecteurs et un autre régional, sur les appareils de transmission radio, serait organisé à un lieu qui n'a pas été fixé encore, après la réunion des responsables nationaux de ces réseaux, prévue en mai 1990 par le Comité Exécutif.

**SEIZIEME SESSION DE LA COMMISSION DE LUTTE
CONTRE LE CRIQUET PELERIN EN AFRIQUE DU NORD-OUEST**

TUNIS (TUNISIE), 5-9 MARS 1990

RESEAU METEOROLOGIQUE ACRIDIEN

La surveillance de la pluie dans la zone de rémission du criquet pélerin, s'avère d'une importance capitale, non seulement pour l'économie et l'efficacité dans les prospections et les interventions antiacridiennes, mais aussi pour une meilleure connaissance de la bioécologie du ravageur .

En effet, cette surveillance est en mesure d'assurer rapidement la localisation des régions où se produisent les premières manifestations de l'insecte et où une action urgente est nécessaire pour circonscrire le mal . Elle pourrait également fournir des données utiles à la compréhension du phénomène de déplacement des ailés entre des zones de reproduction soumises à des régimes différents de pluie. La connaissance de ces deux aspects importants du problème acridien sont de nature à améliorer considérablement la lutte préventive menée contre le criquet pélerin.

Le réseau des stations météorologiques dans les régions sahariennes de la zone de rémission est, malheureusement, extrêmement réduit; il n'offre nullement la possibilité d'une évaluation correcte du potentiel écologique disponible et encore moins le suivi de son évolution spatio-temporelle. Cette situation limite considérablement la portée des prévisions et oblige à faire des prospections coûteuses pour avoir une estimation des conditions écologiques prévalant dans la zone de rémission.

Les services de la lutte antiacridienne dans la région sont parfaitement conscients de ces lacunes. Le Secrétariat de la Commission a fait ressortir sur une carte les régions où cette information météorologique manque totalement. Il a fait part de cette situation aux responsables de la lutte antiacridienne dans les Etats membres en leur demandant d'agir auprès des services nationaux de la météorologie afin qu'ils fournissent les renseignements météorologiques nécessaires au suivi et à l'analyse de la situation acridienne, ainsi qu'à l'élaboration des prévisions dans ce domaine.

Les services nationaux de la météorologie ont été sollicités effectivement pour le renforcement et l'extension du réseau existant afin d'obtenir, particulièrement sur la pluie, des informations suffisamment fiables pour permettre une structuration rationnelle

apporter cette contribution ont souhaité recevoir de la part des pays concernés, de la Commission et de la FAO , l'appui approprié, leur permettant d'obtenir les moyens techniques et matériels nécessaires à l'extension et au renforcement du réseau existant. Cette volonté de coopération entre les services de la météorologie et de la lutte antiacridienne, est un acquis très précieux. Elle ne manquera pas de venir à bout des difficultés rencontrées.

Il a été convenu, aux cours des réunions de la Commission, de la constitution d'un réseau spécial criquet pélerin comprenant l'ensemble des stations météorologiques existantes dans la zone de rémission ainsi que celles pouvant être renforcées ou créées dans le cadre , soit des programmes de développement des réseaux nationaux, soit des interventions dans le même sens de la Commission (cf. cartes).

Il apparaît à la lumière des correspondances échangées et des contacts pris qu'aucun obstacle majeur ne s'oppose au fonctionnement de ce réseau ; certaines actions doivent néanmoins être entreprises par les parties concernées pour engager cette opération dans la voie de la réalisation et du perfectionnement .

Le réseau météorologique saharien même renforcé et étendu conformément au plan proposé, restera insuffisant pour répondre aux besoins de la surveillance recherchée . Les stations classiques ou automatiques qui le composeraient du fait de la nécessité de leur placement au niveau des groupements humains sédentaires, laisseraient entre elles , de grands espaces pour lesquels les données pluviométriques relevées ne pourraient être rapportées valablement à l'ensemble des espaces sans grosses erreurs.

Il y a lieu, pour combler cette lacune , de faire appel aux satellites météorologiques pour faire l'analyse des formations nuageuses qui ont donné naissance aux pluies enregistrées au sol et qui sont parfaitement saisies par ces satellites.

La possibilité de saisir et d'évaluer l'importance des pluies par l'intermédiaire de l'humidité du sol de la végétation engendrée par ces pluies , demeure également une voie prometteuse qui mérite d'être retenue parmi les méthodes d'investigation susceptibles d'apporter une contribution à l'évaluation du potentiel de reproduction dans les aires grégariques .

Il est sollicité des pays de la région, la conjugaison des efforts pour l'établissement d'un projet intégré combinant les méthodes de travail les plus appropriées, et donnant les voies et les moyens nécessaires à sa réalisation. des propositions concrètes ont été déjà faites et mises en application dans un cadre bilatéral ou multilatéral.

Il s'agit , par conséquent, de reprendre tout ce qui a été fait jusqu'à présent et de proposer un projet régional, basé sur des composantes nationales et coordonné par la Commission qui peut intervenir, dans le financement du projet dans des limites raisonnables .

FAO COMMISSION FOR CONTROLLING THE DESERT LOCUST IN N.W. AFRICA

OPERATIONAL RAINFALL MONITORING

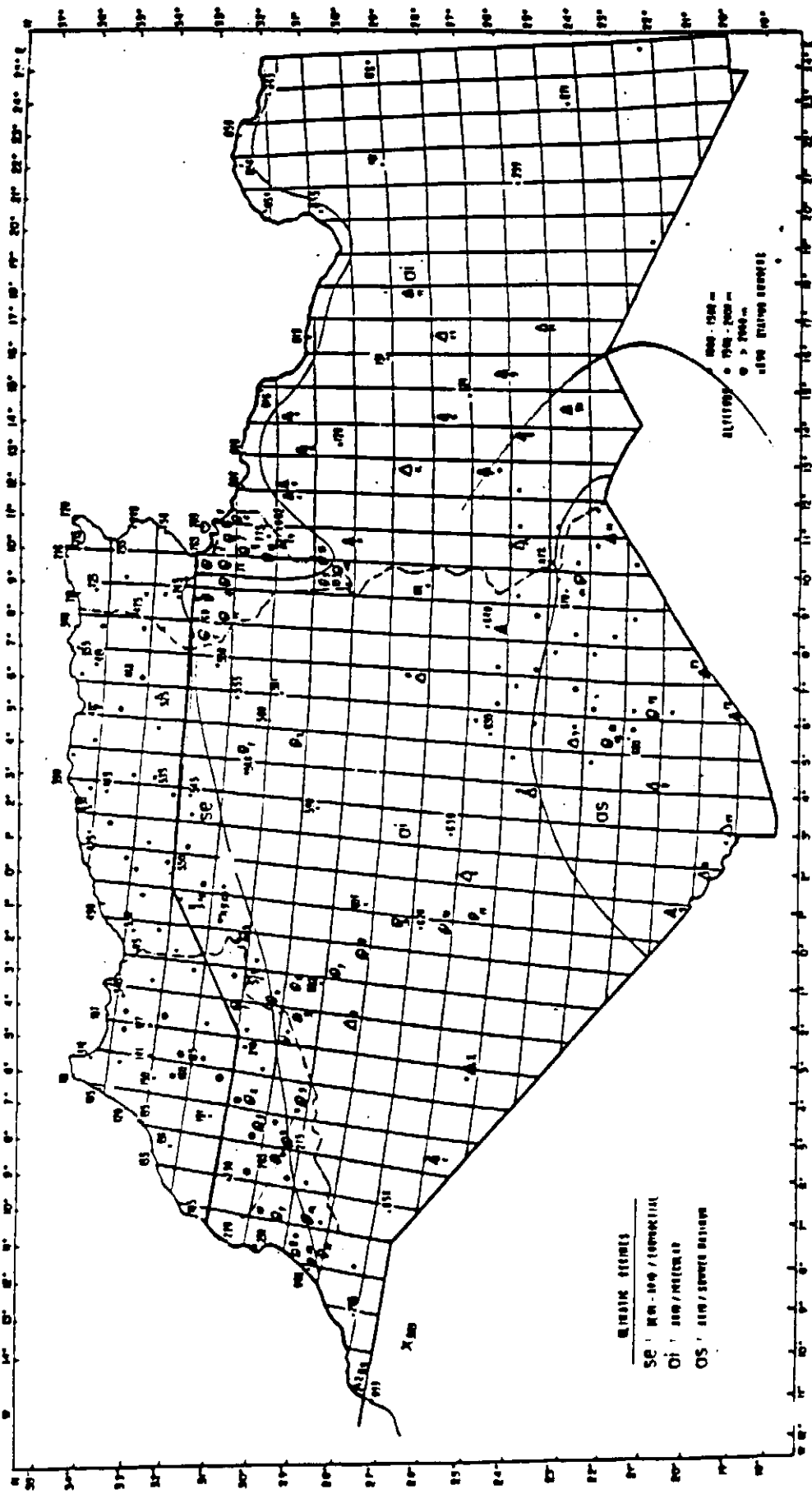
ن.م.ج. 1

Morocco

Algeria

Tunisia

Libya



RESEAU STATIONNEMENT

SE : 100-1000 / TEMPERATURE

OI : 1000 / PRECIPITATION

OS : 1000 / SOURCE D'EAU

RESEAU STATIONNEMENT : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100

RESEAU PROPOSE A LA CREATION

- EN COURS CREATION OU RENFORCEMENT : A

- CREATION DIFFEREE : Δ

ALGERIE ●

MAROC ○

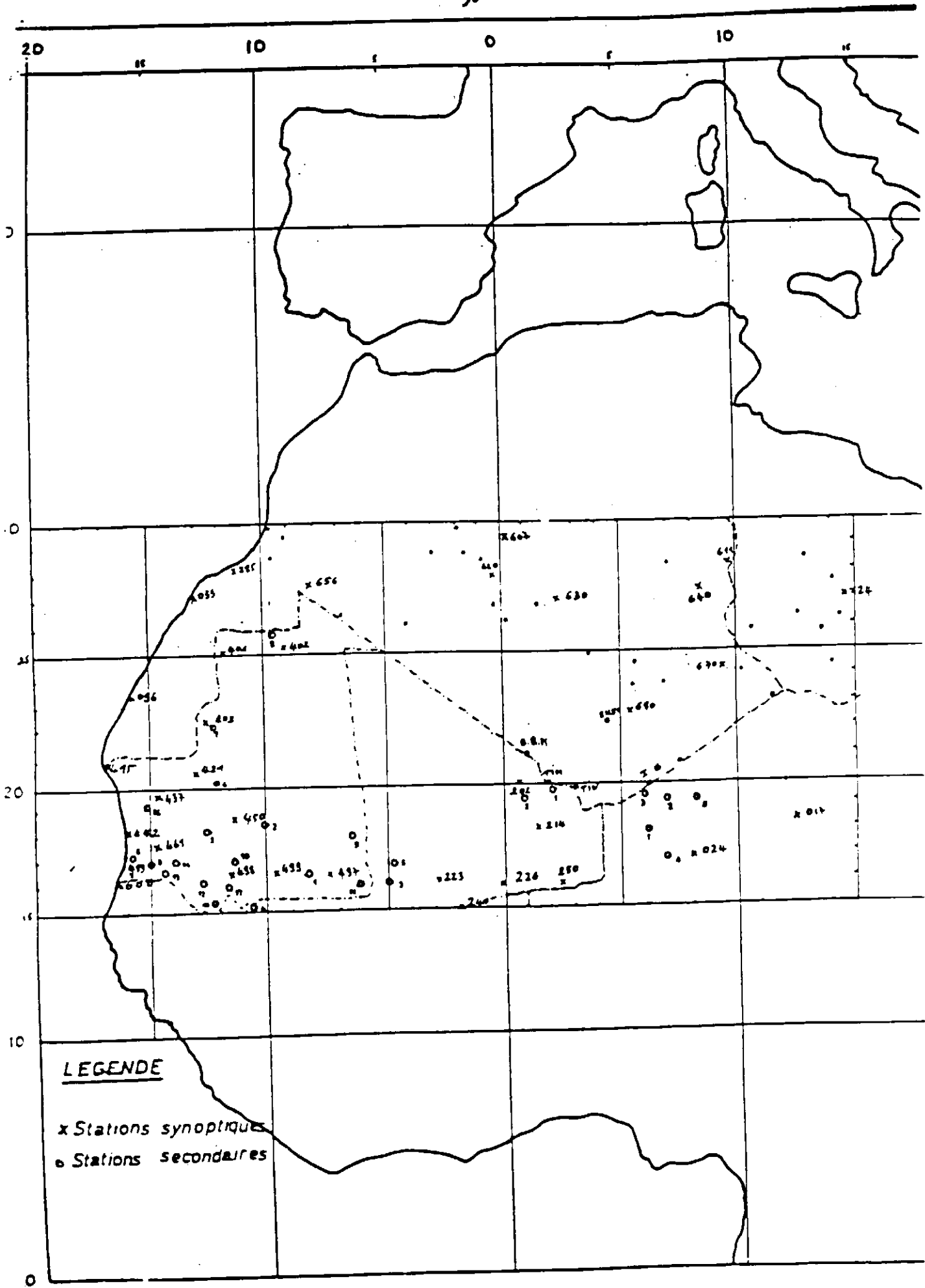
TUNISIE △

مسجلات اجهزة : ●

مسجلات يدوية : ○

مسجلات مشتركة : △

لم تتجهز بعد : Δ



LEGENDE

- x Stations synoptiques
- o Stations secondaires

Commission FAO de lutte contre le criquet pèlerin
en Afrique du Nord-Ouest

Fonds de dépôt N° 9169

Contribution des Etats membres

Etat des comptes au 28 février 1990
(en dollars E.-U.)

	Contribution annuelle	Contributions dues			
		<u>1987</u>	<u>1988</u>	<u>1989</u>	<u>Total</u>
Algérie	36 600	--	--	36 600	36 600
Libye	41 500	41 500	41 500	41 500	124 500
Maroc	33 300	--	-158	33 300	33 142
Tunisie	21 600	--	--	7 963	7 963
Mauritanie	-----	-----	-----	-----	-----
	<u>133 000</u>	<u>41 500</u>	<u>41 342</u>	<u>119 363</u>	<u>202 205</u>

ANNEXE VIII

Commission FAO de lutte contre le criquet pèlerin
en Afrique du Nord-Ouest

Fonds de dépôt N° 9169

Budget annuel pour la période quinquennale 1988-1992

Recettes et dépenses pour les années
1988, 1989 et prévisions de dépenses pour 1990
(en dollars E.-U.)

	Budget annuel	Etat des comptes		
		<u>1988</u>	<u>1989</u>	<u>1990</u> (prév.)
<u>RECETTES</u>				
Solde au 1er janvier		406 714	368 434	108 717
Contributions + intérêt	133 000	202 341	100 633	---
	-----	-----	-----	-----
	133 000	609 055	469 067	108 717
<u>DEPENSES</u>				
<u>Personnel</u>				
Experts, interprètes et personnel auxiliaire engagé pour de courtes durées	17 000	12 448	3 321	25 584
<u>Voyages</u>				
Délégués, équipes, participation de fonctionnaires de la FAO aux sessions, coordination régionale, consultants	10 000	39 458	24 810	28 980
<u>Services contractuels</u>				
Impression du rapport	10 000	--	4 124	--
<u>Prais généraux</u>				
Divers	2 000	68 717	6 931	--
<u>Fournitures et matériel</u>				
Pour les prospections sur le terrain, carburant et lubrifiants, entretien des véhicules	18 000	4 601	178 380	--

<u>Equipement</u>				
Pour les projets de terrain	35 000	43 090	56 149	21 014
<u>Bourses et dons</u>				
Formation individuelle et collective	25 000	44 625	45 179	32 385
	-----	-----	-----	-----
Total:	117 000	212 939	318 894	107 963
<u>Coût des services afférents au projet (13%)</u>				
	15 210	27 682	41 456	14 035
	-----	-----	-----	-----
TOTAL GENERAL	<u>132 210</u>	<u>240 621</u>	<u>360 350</u>	<u>121 998</u>
SOLDE	<u>790</u>	<u>368 434</u>	<u>108 717</u>	<u>-13 281</u>

ANNEXE IX

Commission FAO de lutte contre le criquet pèlerin
en Afrique du Nord-Ouest

Fonds de dépôt N° 9169

Détail des dépenses en 1988 et 1989
(en dollars E.-U.)

	<u>Dépenses</u>	
	<u>1988</u>	<u>1989</u>
10. <u>Personnel</u>		
- Consultants (Hewitt, Didiot 87/88)	12 131	
- Assistance temporaire	317	
- Réunion de la Commission, tripoli (interprètes)		2 937
- Divers		384
	-----	-----
	12 448	3 321
20. <u>Voyages</u>		
- Prospections conjointes	(-2 204)	
- frais de boursiers - Mauritanie	3 339	3 437
- Récupération (Ventana)	(-1 676)	
- Aide à la Tunisie en télécommuni- cations (1987)	827	
- Formation de boursiers (88)	7 057	2 920
- Cours de formation (Alger)	1 405	
- Réunion sur la préparation de la campagne 1988 (Rome)	6 250	720
- réunion sur le programme de travail en Afrique du Nord-Ouest (Rabat)	6 415	202
- Réunion des pays maghrébins (Tamanrasset en Algérie)	3 606	
- Cours de formation à Montreux	7 250	108
- Prospections	6 244	
- frais de mission (Mahjoub/Hafraoui)	854	
- Réunion de la Commission, Tripoli		7 841
- Réunion de la Force d'Intervention Maghrébine, Alger		3 724
- Frais mission (Mahjoub)		2 589
- Divers	91	3 269
	-----	-----
	39 458	24 810
30. <u>Services contractuels</u>		
- Rapports, traductions	--	4 124
	-----	-----
		4 124

40. Frais généraux

- Réunion de la Commission, Tripoli		5 000
- Divers	68 717	1 931
	-----	-----
	68 717	6 931

50. Fournitures et matériels

- Secrétariat	937	
- Matériel (Alger)	3 664	
- Matériels divers (Tunisie, Libye, Maroc et Algérie 88)		4 780
- Insecticides pour la Mauritanie (88)		173 600
	-----	-----
	4 601	178 380

60. Equipement

- Equipement laboratoire (Algérie)	12 915	
- Pulvérisateurs (Tunisie)	30 175	
- Radios et pièces rechange (Algérie)		22 825
- Radios (Tunisie)		4 633
- Matériel de laboratoire (Algérie 88)		16 369
- Equipements divers		12 322
	-----	-----
	43 090	56 149

80. Bourses et dons

- Ghaout (Maroc)	15 272	16 995
- Malek (Tunisie)	5 272	4 749
- Kouki (Tunisie)	5 188	8 075
- Mejri/Lamine (Tunisie)	10 385	8 788
- Drias (Algérie)	8 508	
- Selmi (Tunisie)		4 057
- Cours formation Maroc		2 000
- Divers		515
	-----	-----
	44 625	45 179

TOTAL

212 939	318 894
=====	=====

ANNEXE X

Commission FAO de lutte contre le criquet pèlerin
en Afrique du Nord-Ouest

Fonds de dépôt N° 9169

Détail des prévisions de dépenses pour 1990
(en dollars E.-U.)

	<u>Obligations</u> <u>pour 1990</u>
10. <u>Personnel</u>	
- Reste frais réunion Tripoli (Interprétation)	900
- Réunion de la Commission à Tunis (Interprétation)	24 300
- Divers	384

	25 584
20. <u>Voyages</u>	
- Reste des frais des cours de formation au Maroc, Montreux et réunion Alger, Tripoli	7 267
- Réunion Comité Exécutif Commission Alger, Jan 90	4 980
- Réunion de la Commission, Tunis, mars 90	12 000

	28 980
50. <u>Fournitures et matériel</u>	
- Antennes	725
60. <u>Equipement</u>	
- Pièces de rechange radio pour Libye	16 625
- Equipement divers	4 389

	21 014
80. <u>Bourses et dons</u>	
- Reste des frais de boursiers en 1989	9 885
- Selmi (tunisie)	18 500
- Divers	4 000

	32 385
TOTAL GENERAL:	107 963
	=====

**SEIZIEME SESSION DE LA COMMISSION DE LUTTE
CONTRE LE CRIQUET PELERIN EN AFRIQUE DU NORD-OUEST**

**PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA COMMISSION
POUR 1990**

INTRODUCTION

Les pays de l'Afrique du Nord-Ouest reconnaissent la gravité du problème posé par les invasions acridiennes, à l'agriculture à l'homme et à son environnement. Ils se sont engagés dans le cadre de la Commission qu'ils ont créée sous l'égide de la FAO, d'assurer une étroite collaboration et d'intervenir collectivement dans le but de promouvoir les recherches et l'action sur le plan national, régional et international en vue de combattre le criquet pèlerin .

PROGRAMME DE TRAVAIL

Pour atteindre les objectifs qui ont été à la base de la création de la Commission, un programme de travail a été établi et exécuté régulièrement avec des variations annuelles liées souvent à l'activité du criquet pèlerin. Ce programme comportait les principales actions suivantes :

1. Coordination régionale

Des réunions périodiques sont prévues pour les 2 organes statutaires de la Commission : La Commission et son Comité Exécutif.

La Commission se réunit une fois par an en session ordinaire et le Comité Exécutif au moins une fois entre les 2 sessions ordinaires de la Commission.

Des réunions extraordinaires peuvent être également envisagées en cas de besoin pour l'un ou l'autre organe statutaire.

Ces rencontres maghrébines ont entretenu et renforcé l'esprit de coopération et de solidarité entre les pays de la région. Elles ont été reconnues par les hautes instances des Etats membres de la Commission , comme étant la manière la plus appropriée de traiter le problème du criquet pèlerin. Elles ont permis en effet de dégager des voies nouvelles pour la lutte antiacridienne (formation supérieure des cadres, développement de la recherche sur les acridiens, coopération

avec les pays du Sahel, projet de lutte préventive contre le criquet pèlerin, création de la force maghrébine ect ...).

Des réunions d'experts et des consultations sur les thèmes préoccupants pour la région (pesticides, réseaux radio, relation entre l'acridologie et la météorologie) sont souvent organisées.

Le Secrétariat de la Commission prépare, sur les plans technique et matériel, l'ensemble des réunions programmées, et celles convoquées d'une façon urgente et en assure l'exécution et le suivi des recommandations établies. Il continuera à assumer cette responsabilité en la perfectionnant avec l'appui du Comité Exécutif de la Commission.

2. Coopération inter-régionale

La solution du problème posé par le criquet pèlerin dépasse le cadre national. Elle doit être par conséquent recherchée dans la conjugaison des efforts à l'échelle nationale, régionale, inter-régionale. Les pays maghrébins se trouvent parmi les pays les plus intéressés par le maintien du calme dans la situation acridienne. Ils possèdent en effet une agriculture riche dans laquelle, ils investissent largement mais qui se trouve malheureusement très exposée aux invasions acridiennes en raison de la capacité énorme de déplacement dont jouissent les essaims qui peuvent se former dans les régions côtières de la Mer Rouge et atteindre rapidement les plaines septentrionales de la région. Les pays maghrébins se doivent par conséquent, aux différents niveaux mentionnés, dans le cadre des structures existantes (organisations régionales, Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin) pour apporter leur contribution à la solution du problème acridien.

La Commission agira dans ce sens en développant l'approche, adoptée jusqu'à présent, suivante :

- Renforcement de la coopération avec les pays du Sahel renfermant des aires grégarigènes en favorisant:

- Les actions communes dans le domaine de la prospection et de la lutte et des recherches sur le terrain par l'intermédiaire de la Force Maghrébine ou d'une façon bilatérale.
- L'organisation de cours de stages de formation au niveau des 2 sous-régions.
- L'échange d'informations sur la situation acridienne et les données météorologiques.
- La représentation de la Commission aux réunions de l'OCLALAV par son Président et son Secrétaire (L'OCLALAV participe officiellement au titre d'observateur aux réunions de la Commission; c'est un principe

- Adoption d'une position maghrébine commune au niveau du Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin

- Une réunion du Comité Exécutif de la Commission peut être envisagée pour discuter de l'ordre du jour, faire des recommandations et proposer des projets à soumettre à ce Comité .

- Maintien des contacts avec les autres organisations régionales chargées de la lutte antiacridienne

- Participation de temps en temps aux réunions importantes des autres organisations régionales pour un échange d'expériences et de vues.
- Visites d'experts maghrébins des stations de recherches situées dans les zones de reproduction couvertes par ces organisations régionales.

3. Information

La Commission est tenue d'assurer aux Etats membres des renseignements récents sur l'activité du criquet pèlerin. Elle a été mandatée par le Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin de l'établissement d'un rapport sur la situation acridienne, mensuel en période de rémission et des communications plus fréquentes , si nécessaires, quotidiennes en période d'invasion.

Le Secrétariat de la Commission a rempli de son mieux cette mission essentielle pour la connaissance de la situation acridienne et le suivi de son évolution.

Il s'engage, pour l'année 1990, à faire parvenir, aux Etats membres, étant donné le calme relatif qui règne présentement, un bulletin succinct sur la situation acridienne à la fin de la première quinzaine du mois et un rapport plus complet au début du mois suivant .

Le bulletin sera transmis par telex entre le 16 et 17 du mois et le rapport sera adressé par courrier aérien au cours de la première décade du mois suivant .

La Commission interviendra auprès des Services et organisations concernés pour obtenir les renseignements nécessaires à la réalisation de ce travail dont la valeur dépendra énormément de la volonté des pays d'assurer la collecte et la diffusion des informations requises (cf document précisant les obligations des pays de la région à ce sujet).

4. Formation et Recherche

La recherche d'une solution appropriée au problème du criquet pèlerin ne peut être abordée sérieusement avec des chances de succès qu'à la lumière d'une connaissance appro-

fondie de tous les aspects touchant à cet insecte, à son milieu et aux moyens susceptibles d'assurer son contrôle.

La formation supérieure des cadres et l'établissement de programme de recherches , sont apparus, dès la création de la Commission , comme des actions prioritaires.

Un projet relatif à la formation d'une équipe d'acridologues dans la région a été élaboré par le Secrétariat et adopté par la Commission en 1981. Ce projet n'a pas été suffisamment appuyé auprès des donateurs et il n'a jamais vu le jour. La formation a continué depuis , au même rythme, sur le fonds de la Commission.

La Commission a opté , en dépit du coût relativement plus élevé, pour une formation supérieure en acridologie dont les sujets de thèse doivent tenir compte des préoccupations dans ce domaine de la région où doivent également se dérouler tous les travaux de recherches sur le terrain.

Il a été admis en outre , que des appuis techniques et matériels doivent être apportés aux boursiers de la Commission à l'intégration de leur service, pour leur permettre de continuer les recherches et de participer à la formation du personnel de la lutte antiacridienne aussi bien dans leur propre pays que dans ceux de la région (Equipement des Laboratoires, acquisition de la documentation et abonnements dans les revues spécialisées).

Il existe à l'heure actuelle un seul boursier en formation supérieure . Il est tunisien et il vient de commencer ses études en septembre 1989. La Libye et l'Algérie ont été sollicitées pour faire des propositions de candidatures.

Etant donné que le Fonds de la Commission ne peut supporter plus de 3 bourses en même temps et que la durée des études dépasse maintenant les 5 ans, il faudrait un temps extrêmement long pour satisfaire les besoins en spécialistes de la région qui sont au nombre de 3 par pays au moins.

Contributions des Etats membres au budget annuel
de la Commission en U.S. Dollars

Fonds de dépôt N° 9169

Pays	Contribution annuelle
Algérie	36 600
Libye	41 500
Maroc	33 300
Mauritanie	10 000
Tunisie	21 600
Total	143 000

PROJET - BUDGET
DE LA COMMISSION POUR L'ANNEE 1990
(U.S \$)

Activités	Fonds nécessaires	Financement sur le budget de la Commission	Autres sources de financement accordé ou promis	Financement a rechercher
1. <u>Coordination régionale</u>				
- 16ème session de la Commission (frais voyages et mission rapports ect ...)	25.000	25.000		
- Réunion du Comité Exécutif ou groupe d'experts.	10.000	10.000		
- Réunion des responsables maghrébins du réseau de transmission radio.	6.000		6.000 (FAO Projet-ECLO)	
- Consultations	12.000		12.000 (FAO P.R./ACCRA)	
- Frais généraux	4.000	4.000		
2. <u>Cooperation Inter-régionale</u>				
- Participation du Président aux réunions O.C.LA.LAV. et autres organisations régionales .	5.000	5.000		
- Visites experts maghrébins des centres de recherches et sièges des autres organisations régionales .	5.000	5.000		
- Force Maghrébine (réalisation programme de prospection de 1990).	178.000	178.000	178.000 (BAD + ECLO/ BEL)	
- Transports pesticides	100.000		100.000 (ECLO/BEL)	

3. <u>Formation et recherches</u>				
- Formation supérieure (5 personnes)	50.000	30.000		20.000
- Stages nationaux	35.000			35.000
- Stage régional	45.000			45.000
- Renforcement Laboratoires de recherches et projets de terrain.	20.000	20.000		
- Documentation et abonnements dans les revues spécialisées.	5.000	5.000		
4. <u>Appuis à la prospection et à la lutte</u>	25.000	25.000		
Total	525.000	129.000	296.000	100.000
Coût des services afférents au projet.		14.000		
Total général		143.000		
Fonctionnement du Secrétariat de la Commission (non compris les salaires).			39.500 (FAO /P.R. ACCRA)	

- OBSERVATIONS : - Il a été prévu par la Commission le transfert de crédit d'une rebrigue
budgétaire à une autre en cas de besoin.
- Les crédits alloués à la formation supérieure atteignent 60.000 à 70.000\$
si 3 boursiers sont acceptés en même temps. Ils peuvent constituer la parti-
cipation annuelle au projet proposé pour la formation .
- Il en est de même des crédits prévus pour le renforcement des recherches;
ils peuvent servir de contribution annuelle au projet présenté à cet effet.